

Le Président expose :

◆ **L'exercice 2010 s'inscrit dans un environnement économique et financier particulièrement contraint.** Après une année 2009 marquée par une crise économique et financière sans précédent, l'hypothèse de croissance retenue pour la préparation du projet de loi de finances de l'Etat pour 2010 est de +0,75%. La prévision de croissance pour 2010 reste prudente. La crise se poursuit, avec le chômage qui continue d'augmenter.

L'impact de PLF 2010 pour les collectivités, et notamment pour le TCO est réel, tant au niveau des réformes annoncées sur le volet fiscal que sur l'évolution des dotations de l'Etat ainsi que sur les autres recettes fortement dépendantes de l'activité économique.

▲ **Sur le volet fiscal**, le projet de loi de finances pour 2010 est marqué par la volonté de réformer en profondeur la structure de la fiscalité locale, avec comme mesure phare, la « **suppression** » de la **taxe professionnelle, qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2010.**

- Cette réforme répond à un **impératif économique** : restaurer la capacité des entreprises françaises à investir, à embaucher et à conquérir de nouveaux marchés.

- La taxe professionnelle serait **remplacée par une Contribution Economique Territoriale (CET)** composée, d'une part, d'une cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les **bases foncières, lesquelles sont minorées de 15 % pour les établissements industriels**, et, d'autre part, d'une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée des entreprises.

Dans le respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales ces dernières **seraient compensées et bénéficieraient en 2010 d'une garantie individuelle de ressources.** Cependant, compte tenu des mesures d'aménagement spécifiques prévues pour limiter l'impact de la réforme pour les entreprises, cette réforme de grande ampleur se traduirait mécaniquement dans les années futures par une quasi stagnation de recettes pour les collectivités territoriales (au niveau de sa dynamique et la capacité à faire varier les taux).

▲ **Sur l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales**, le Projet de Loi de Finances pour 2010 prévoit une hausse de + 0,6% (rappel 2009 : + 2 %). Cette évolution, deux fois inférieure au taux d'inflation prévisionnel fixé par Bercy l'an prochain (+1,2%) augure donc d'un recul des recettes des collectivités locales. A ce stade, l'hypothèse retenue pour 2010 serait une évolution de + 1% (rappel 2009 : -1%) de la dotation d'intercommunalité compte tenu des critères individuels du TCO.

◆ C'est dans ce contexte de ralentissement voire de quasi stagnation de l'ensemble de ses recettes de fonctionnement que le TCO a choisi fin 2008 de donner une orientation nouvelle aux actions qu'il entend mener pour les prochains exercices, à savoir **l'impérieuse nécessité de réaliser les investissements projetés dans le cadre de son Plan Pluriannuel des Investissements** (montant du PPI 2008-2013 : 148 millions €).

L'année 2010 représentera à cet effet une année charnière dans la réalisation de nos investissements (projection de + 37% du montant réel dépensé par rapport à 2009).

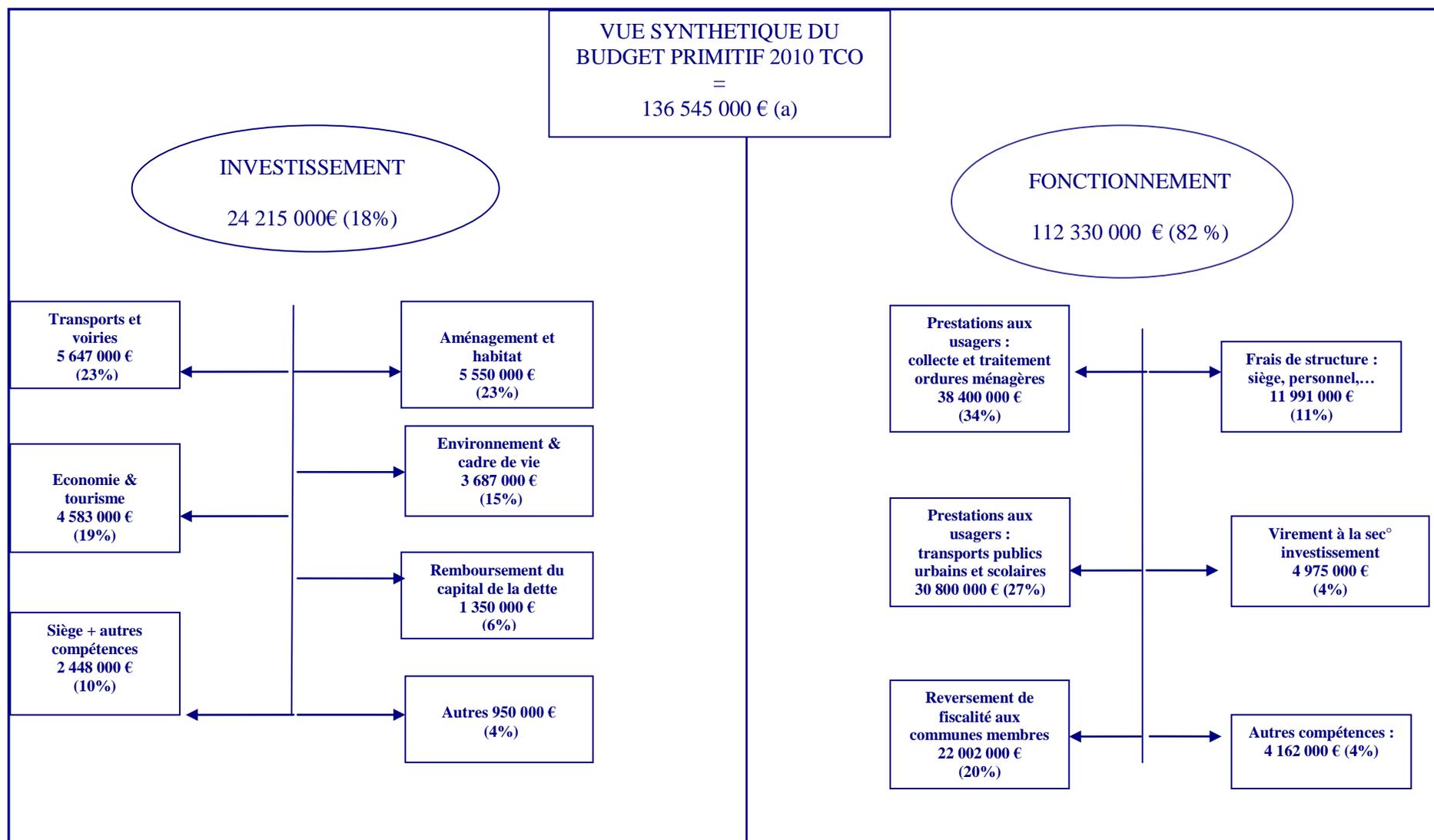
Pour y arriver, le TCO devra tout à la fois:

- => Maintenir un service de qualité aux usagers en matière d'environnement et de transport ;
- => Maitriser au mieux la croissance de ses charges de fonctionnement tout en favorisant l'émergence de nouvelles compétences, notamment dans le domaine culturel et sportif ;
- => Conserver sur le long terme sa capacité à autofinancer en partie ses opérations d'investissement ;
- => Préserver ses marges de manœuvre pour les exercices futurs d'intégrer une stratégie d'endettement maîtrisée et volontariste.

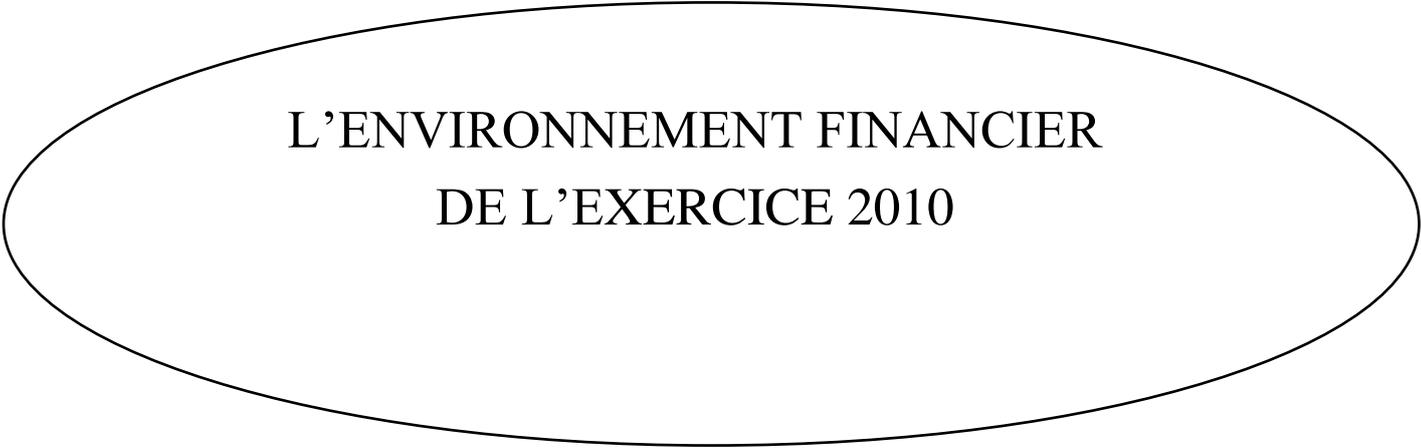
Avis favorable de la Commission Finances et Affaires Générales en date du 25 novembre 2009

La CCP réunie le 26 novembre 2009 a pris acte du Budget Primitif 2010 du TCO.

La présente note a donc pour finalité d'apporter au Conseil Communautaire une information générale sur l'évolution des paramètres financiers et fiscaux du TCO et de donner les principaux axes autour desquels s'organisera le développement futur du groupement par la présentation de la programmation 2010 par pôle (voir annexe).



(a) Rappel BP 2009 : 133 448 000 €



L'ENVIRONNEMENT FINANCIER
DE L'EXERCICE 2010

PARTIE I : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010 DU TCO

Il s'agit dans cette partie d'analyser l'évolution des principales recettes et dépenses de fonctionnement du TCO qui va conditionner la capacité d'investissement du TCO pour les exercices futurs.

I – LES PRINCIPALES RECETTES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010

A. LE VOLET FISCAL

1) La taxe Professionnelle (T.P.U) (45 % de nos recettes de fonctionnement)

L'exercice 2010 sera une année de transition, la réforme pour les collectivités territoriales entrant effectivement en application le 1^{er} janvier 2011. En revanche, le TCO perd toute marge de manœuvre concernant l'augmentation de son taux compte tenu des éléments suivants :

- suppression de la « capitalisation acquise » sur les 3 derniers exercices ;

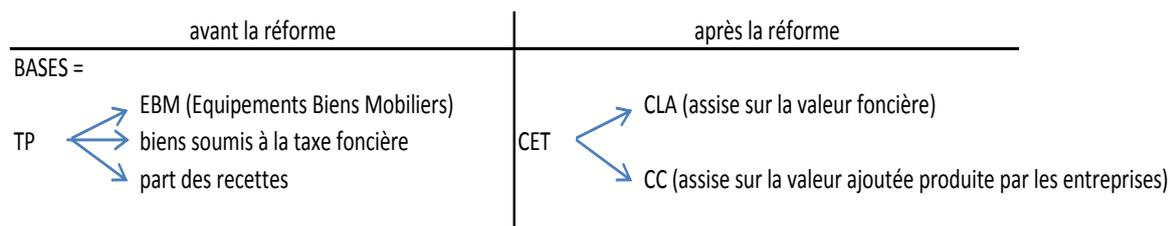
Depuis 2004, les EPCI percevant la taxe professionnelle unique pouvait reporter la différence positive constatée entre le taux maximal de droit commun de la taxe professionnelle et le taux réellement voté pour l'année d'imposition. L'objectif était de préserver les marges de manœuvres futurs. Au titre de 2009, le taux mis en réserve était de + 0,47 (soit + 2,7 %).

- suppression de la « variation dérogatoire » de + 1,5.

Les EPCI avaient la possibilité de voter un taux maximum dérogatoire correspondant au taux voté l'année précédente augmenté dans la limite d'une fois et demie l'augmentation constatée sur les taux des ménages des communes membres

➡ Par conséquent, au vu de ces éléments le produit net escompté serait de 50 M € (2009 : 47,8 M€) en tenant compte d'une base imposable variant de 5% par rapport à 2009 (reconduction des évolutions moyennes constatées précédemment), ainsi que d'une « pénalité » payée à l'Etat au titre de 2010 évaluée à 400 000 €, (montant 2009 : 279 000 €).

Lorsque le projet de loi de finances pour 2010 sera voté, nous aurons une meilleure visibilité quant aux impacts financiers de la réforme.



– Pour les années 2011 et suivantes, une approche fine sera établie dans le courant de l'année 2010 en tenant compte des textes législatifs votés.

	2007	2008	2009	projection 2010
TP globale perçue par le TCO	42 311 484 €	45 948 427 €	48 263 638 €	49 939 768 €
		+9%	+5%	+3%

2) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (17 % de nos recettes réelles de fonctionnement)

● Pour la TEOM, il est rappelé que le TCO est en phase d'harmonisation de ses taux à échéance 2013 (comme la TPU). Compte tenu des contraintes en matière de Taxe Professionnelle Unique et de Versement Transport, la TEOM représenterait aujourd'hui le seul levier fiscal pour le TCO.

● Cependant, compte tenu d'un environnement économique contraint et des charges pesant plus lourdement sur les ménages, ce levier devrait être actionné avec précaution. Le TCO poursuit son harmonisation des taux pour un taux unique de l'ordre de 15% à 16 % à l'horizon 2013.

Il est à noter que la piste d'un élargissement des bases d'imposition au niveau du TCO se poursuivra en 2010 grâce à l'« observatoire fiscal » (en phase de mise en place). Ce travail prospectif sur les bases d'imposition permettra également aux 5 communes d'élargir leur assiette fiscale et donc leurs recettes (travaux de cohérence sur le schéma fiscal de collecte...).

Par conséquent, pour 2010, les taux devraient connaître des variations par commune de l'ordre de + 2 à + 3,8% (rappel 2009 : + 3%).

➡ Montant attendu : 19,4 M € (soit +8% par rapport à 2009: 17,9 M €).

En dernier lieu, une étude spécifique sera menée par l'ADEME sur la « redevance incitative » dans le cadre de notre politique stratégique de gestion des déchets.

	2007	2008	2009	projection 2010
TEOM perçue par le TCO	15 317 359 €	16 292 473 €	17 931 571 €	19 400 000 €
		+ 6%	+ 10%	+ 8%
Taux de couverture DEP. Fonctionnement Collecte traitement/ TEOM	52%	53%	54%	57%

3) Le Versement Transport : (16 % de nos recettes réelles de fonctionnement)

Le TCO perçoit le Versement Transport (VT) au taux plafond de 1,80%. C'est une recette fortement influencée par l'activité économique. En 2009, on avait déjà constaté une baisse dans sa progression de l'ordre de -3%.

Par conséquent, nous partons sur +2 % de variation par rapport à 2009. Montant attendu : 17,3 M € (2009 : 17 M €).

	2007	2008	2009	projection 2010
VT perçu par le TCO	16 557 802 €	17 531 399 € +6%	17 046 456 € -3%	17 350 000 € +2%
taux de couverture	81%	83%	73%	73%

B. LES AUTRES RECETTES

1) La dotation d'intercommunalité

Cette dotation de l'Etat est affectée au budget de fonctionnement du TCO. Elle est calculée au niveau national et tient compte de deux éléments : la population et le potentiel fiscal. Pour 2010, la dotation prévisionnelle s'élèverait à 12,2 M € (montant 2009 : 12,1 M €).

	2007	2008	2009	projection 2010
Dotation d'intercommunalité	12 170 516 €	12 312 211 €	12 166 893 €	12 200 000 €
		1%	-1%	-

2) Le FIRT

Cette recette est perçue par le TCO depuis 2006 au titre de sa compétence relative aux transports urbains de personnes. C'est une recette fortement liée à la consommation du carburant. Par conséquent, pour 2010, la dotation prévisionnelle s'élèverait à 1,4 M € (montant 2009 : 1,4 M €).

	2007	2008	2009	projection 2010
FIRT	1 637 368 €	1 329 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
		-19%	+5%	-

3) La Dotation Générale de Décentralisation

Cette dotation perçue par le TCO est affectée aux dépenses de transports scolaires sur le territoire du TCO. Pour 2010, la dotation prévisionnelle s'élèverait à 3,1 M € (montant 2009 : 3 058 582 €).

	2007	2008	2009	projection 2010
DGD scolaire perçue	2 928 320 €	3 015 846 €	3 058 582 €	3 100 000 €
		+3%	+1%	+1%

4) La subvention départementale en matière de transports publics

Cette recette contribue en partie à l'équilibre du budget de fonctionnement du TCO et finance en partie les prestations effectuées par le TCO pour le compte du Département (prestations extra muros évaluées à 1 200 000 € par an). Le TCO poursuit les négociations avec le Département pour le maintien de cette participation. Aussi, le projet de budget 2010 tient compte d'une participation prévisionnelle de 800 000 €.

	2007	2008	2009	projection 2010
Subvention départementale en matière de transports publics	1 763 000 €	1 200 000 €	0 €	800 000 €

-32%

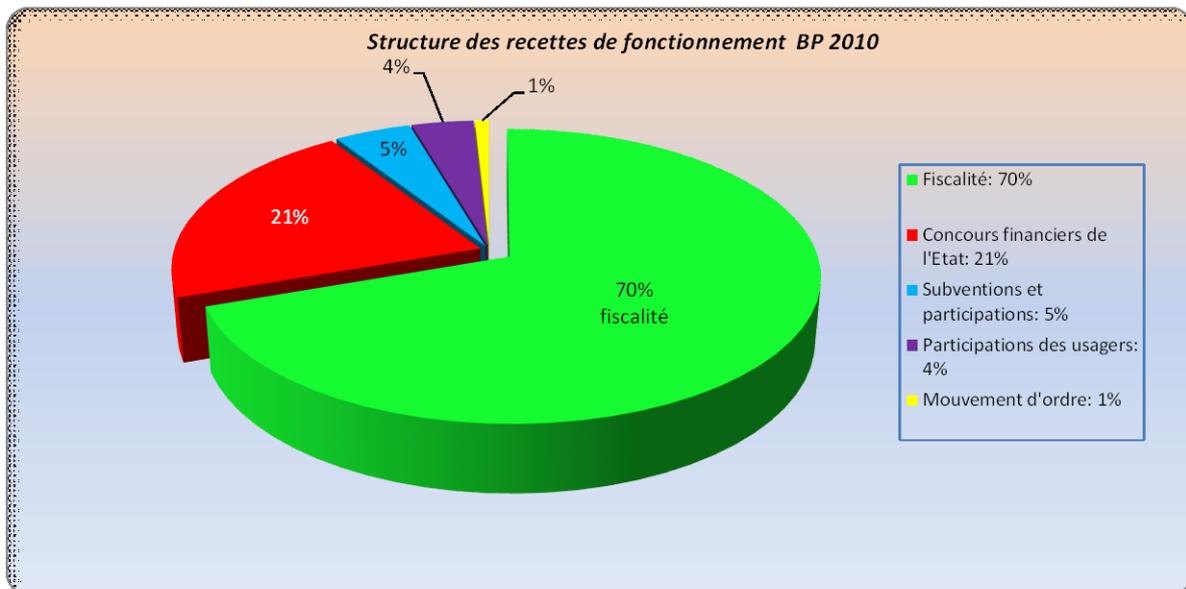
-

5) La recette liée au contrat de forage sur le site de Cambaie

Cette recette nouvelle provient de l'extraction de matériaux sur le site de Cambaie. Aussi, le projet de budget 2010 prévoit un montant de 460 000 €. (sur la base de 440 000 m³)

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

	CA 2007	CA 2008	CA 2009 prévisionnel	Projection BP 2010	
Fiscalité Taxe Professionnelle	33 747 440	37 519 808	39 816 029	41 500 000	45%
Concours financiers de l' Etat (DGF, compensation TP,DGD)	23 730 222	23 756 677	23 614 142	23 810 000	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	15 317 359	16 292 473	17 931 571	19 400 000	17%
Versement transport	16 557 802	17 531 399	17 046 456	17 350 000	16%
Participations des usagers	3 415 852	3 916 657	3 694 318	4 160 000	
Subventions & participations	4 355 424	3 754 052	2 039 731	5 160 000	
Autres recettes	3 179 699	2 318 097	2 828 679		
Mouvement d'ordre				950 000	
TOTAL	100 303 799	105 089 163	106 970 926	112 330 000	



II – LES PRINCIPALES DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010

A. LES DEPENSES RELATIVES AUX CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE

► L'enveloppe consacrée aux prestations de services des pôles « environnement » et « transport public » constitue une dépense substantielle du budget de fonctionnement et représenterait ainsi 80 % des dépenses réelles prévisionnelles (hors reversement TP aux communes).

● Il faut rappeler que les développements et simulations effectués lors du dernier **séminaire financier du 6 novembre 2008** ont permis de mettre en exergue l'extrême sensibilité de la maîtrise des charges de fonctionnement sur la capacité financière future du TCO à réaliser des investissements.

● En effet, la maîtrise concertée de la progression des charges de fonctionnement du TCO sera déterminante dans la réalisation de notre programme d'investissement.

Conscients de ces enjeux, les élus ont validé lors du **séminaire environnement de juillet 2009 une nouvelle politique de gestion des déchets**, à savoir réduire les dépenses en imposant une diminution à la source du volume des déchets et en incitant aux apports volontaires. Le même séminaire devrait se tenir sur la thématique « transports publics urbains et scolaires ».

Enveloppe prévisionnelle 2010 : 38,4 M € (+ 5 %) pour l'environnement et 30,8 M € (+ 6 %) pour les transports (montant 2009 : environnement : 36,4 M € et transport : 29,1 M €).

	2007	2008	2009	projection 2010	variation 2010/2009
environnement et cadre de vie	31 807 270 €	35 351 840 € +11%	36 400 000 € +3%	38 400 000 €	+5%
transports publics	27 249 959 €	28 063 220 € +3%	29 145 000 € +4%	30 800 000 €	+6%

B. LES DEPENSES RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL

Compte tenu de la volonté de se doter de moyens humains pour la réalisation des objectifs fixés, les charges de personnel continueront à progresser (enveloppe 2010 : 8 250 000 €, 2009 : 7 M €)

Le différentiel de 1,2 M € par rapport à la masse salariale de 2009 s'explique par :

- GVT : + 140 k € (+2%)/ 100 k € revalorisation bas salaires
- impact en année pleine des recrutements faits en 2009 : + 400 k €
- régularisation NBI : + 150 k €
- régime indemnitaire : + 150 k €
- recrutements 2010 : + 260 k € (chargé d'opération investissement, gestionnaire administratif de la direction investissement, structuration du service marchés,.....)

**- Charge de personnel: Positionnement du TCO -
Dép. de personnel/ dép. réelles fonctionnement**

*TCO:	8%	} (source: compte ad.2008)
*CINOR:	12,35%	
* CIVIS:	13%	
* CIREST:	8%	
- moyenne nationale	15%	(source ADCF: données 2007)

2007	2008	2009*	projection 2010	variation 2010/2009
6 347 374	6 098 470	7 000 000	8 250 000	+18%

-4% +15%

* La masse salariale de novembre 2009 ramenée sur 12 mois correspond à 7,2 M € en année pleine

C. LES AUTRES DEPENSES

S'il est vrai que le TCO doit contenir ses dépenses de fonctionnement, **il va consacrer au titre de 2010 une enveloppe conséquente à l'émergence de nouvelles compétences en matière culturelle et sportive** ainsi qu'à la poursuite des actions déjà engagées par ailleurs.

1) mise en œuvre effective du PLIE d'agglomération

L'exercice 2010 sera marqué par la poursuite des actions en matière d'éducation, emploi et insertion ainsi que par la mise en œuvre en année pleine du PLIE d'agglomération

⇒ Enveloppe prévisionnelle 2010 : 1,6 M € (montant 2009 : 1,1 M €).

2) émergence d'une politique en matière culturelle et sportive

Un effort très conséquent sera fait en 2010 sur ce secteur d'intervention, marquant ainsi la volonté du TCO de diversifier sa politique publique. Compte tenu de la volonté du TCO d'œuvrer en matière culturelle et sportive, l'enveloppe serait de l'ordre de 1 055 000 € (600 000 € au titre de la mise en place d'ateliers d'enseignement artistique et 455 000 € au titre des subventions octroyées aux associations œuvrant en ce domaine).

⇒ Enveloppe prévisionnelle 2010 : 1,055 M € (montant 2009 : 375 000 €).

3) poursuite des actions relatives aux autres compétences

Octroi de subventions aux associations pour l'exercice des compétences: une enveloppe financière sera réservée afin d'assurer notre compétence en matière de développement économique & touristique, habitat et coopération décentralisée.

Enveloppe prévisionnelle 2010 : 640 000 € (montant 2009 : 500 000 €) (+ 28 %).

EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS

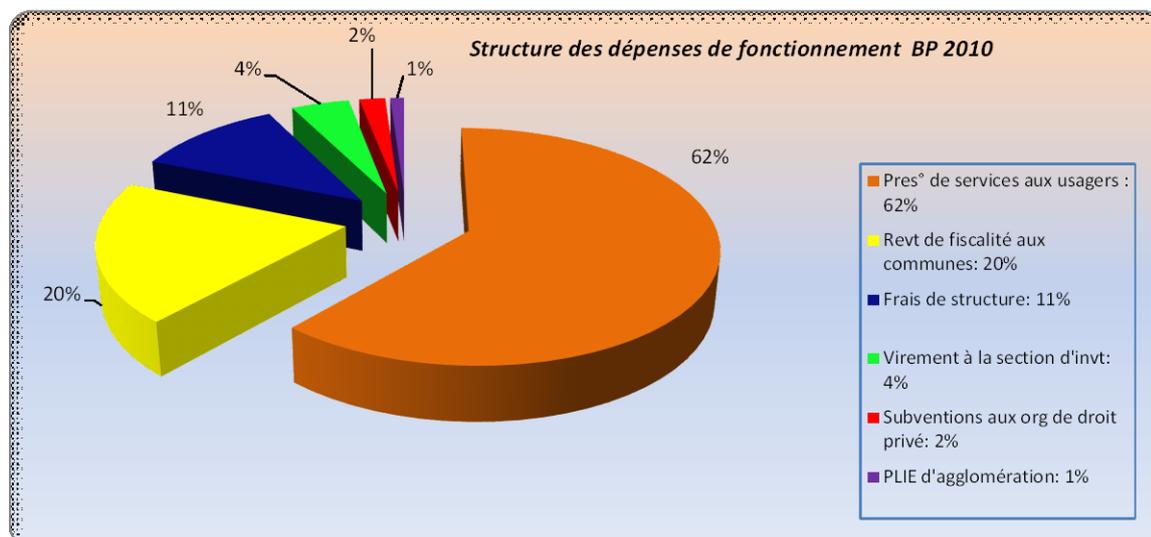
COMPETENCES	2 007	2 008	2 009	projection 2010
POLITIQUE DE LA VILLE	395 896	332 912	367 000	500 000
POLE CULTURE ET SPORT	52 400	119 540	375 000	1 055 000
POLE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	270 755	396 578	375 000	450 000
POLE AMENAGEMENT	150 000	130 500	125 079	190 000
TOTAL	869 051	979 530	1 242 079	2 195 000

+13% +27% +77%

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU TCO

	CA 2007	CA 2008	CA 2009 prévisionnel	Projection BP 2010
Pres° de services aux usagers dont :	59 057 229	63 415 060	65 545 000	69 200 000
* collecte & traitement des om + fourrières	31 807 270	35 351 840	36 400 000	38 400 000
* transports publics & scolaires	27 249 959	28 063 220	29 145 000	30 800 000
Revt de fiscalité aux communes (*)	22 246 939	22 335 286	25 020 893	22 002 000
Frais de structure dont :	10 759 976	9 486 751	10 412 736	11 991 000
* Frais de personnel	6 347 374	6 098 470	7 060 000	8 250 000
* Frais de siège	4 412 602	3 388 281	3 352 736	3 741 000
Frais financiers	484 701	477 779	447 686	750 000
Sub. aux org de droit privé	998 911	1 113 142	1 366 000	2 225 000
PLIE d'agglomération			813 000	1 187 000
Virement à la sect° d'inv.				4 975 000
Fonds de concours aux communes				
TOTAL	93 547 756	96 828 018	103 605 315	112 330 000

(*) pour 2009, dispositif exceptionnel de 2 500 k € lié à la baisse de l'octroi de mer



➡ En définitive, le projet de Budget 2010 du TCO évoluera de + 4% par rapport au budget primitif 2009 (pour mémoire 108 250 000 €), en section de fonctionnement.

PARTIE II : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2010 DU TCO

● Depuis 2002, l'effort d'équipement du TCO a progressé de façon constante avec **en moyenne un volume dépensé de 7,8 M €**. Jusqu'à présent le TCO a su limiter le recours à l'emprunt pour financer ses investissements :

- au 31 décembre 2009, l'encours de dette par habitant du TCO serait de 80 €/habitant (moyenne nationale : 249 €/habitant - CA génération 2002 - source : ADCF) ;
- le taux moyen de notre dette s'élève aujourd'hui à 1,36% (76% de notre dette est à taux variable).

➔ En 2010, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement (équipements + études + subventions d'équipement) avoisinera les 22 M € soit + 37 % par rapport à 2009 (16 M €).

● En effet, après analyse prospective et intégration des nouveaux tarifs d'enfouissement des déchets au Sud, la capacité financière du TCO à porter une politique d'investissement s'élève à 133 M € (soit en moyenne 19 à 20 M € /an).

Total PPI (capacité fi du TCO revue en 2009) **133 M€ (TTC)** (moyenne de 19 M/hab)

Financé par :

Emprunt	60,5%	80,5	M€
FCTVA + autofinancement	21%	28	M€
Subventions	18,5%	24,5	M€

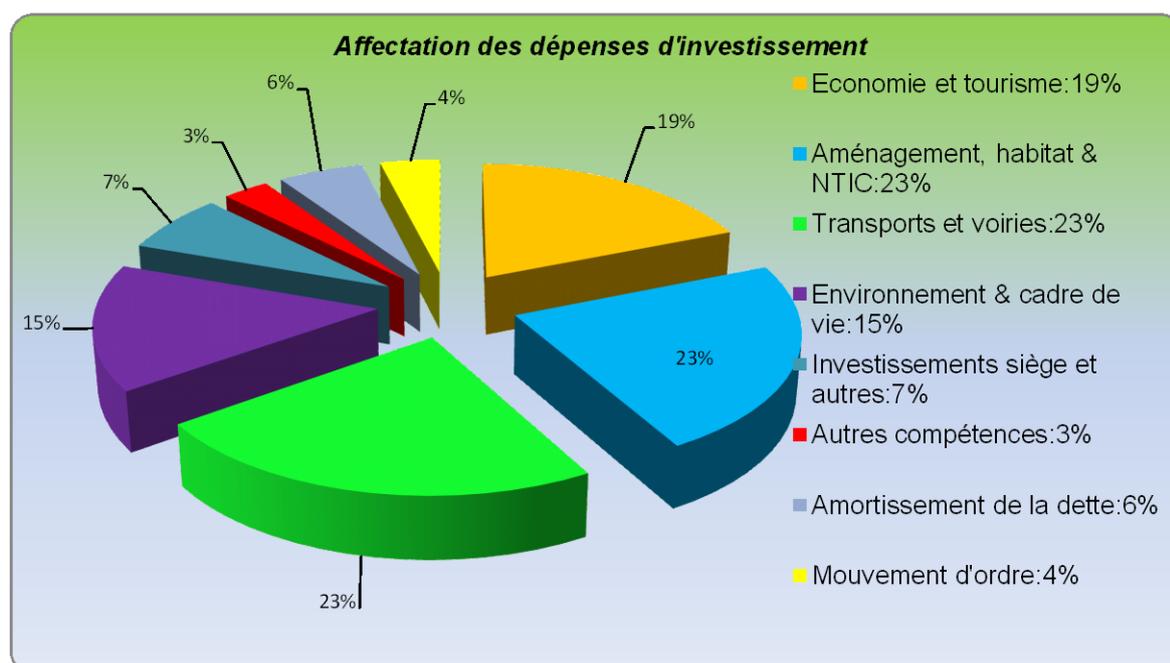
● Compte tenu d'un volume important d'emprunt à contracter pour les prochains exercices, le TCO devra :

- maintenir un autofinancement annuel positif, en maîtrisant au mieux ses charges de fonctionnement ;
- préserver ses marges de manœuvre en poursuivant la gestion active de sa dette.

➔ Il a été convenu, lors du séminaire financier de juillet 2009, de faire un rapport d'étape du PPI fin 2011, début 2012 afin de pouvoir éventuellement réaffecter des crédits en cas de besoin.

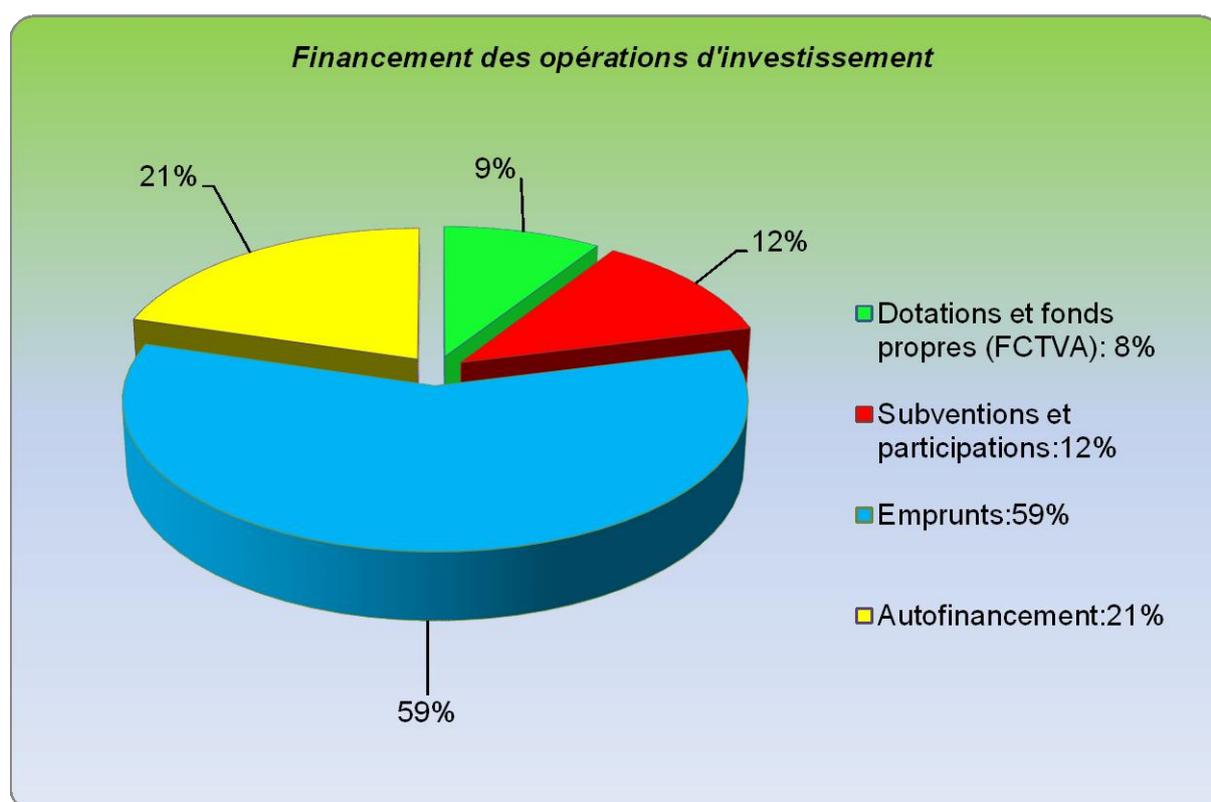
EVOLUTION DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT DU TCO

Dépenses d' investissement	CA 2007	CA 2008	CA 2009 prévisionnel	Projection BP 2010	
Economie et tourisme	2 720 013	235 658	1 201 375	4 583 000	19%
Aménagement, habitat & NTIC	3 256 884	4 289 699	3 716 457	5 550 000	23%
Transports et voiries	725 498	719 958	2 184 786	5 647 000	23%
Environnement & cadre de vie	1 407 724	1 319 986	3 189 591	3 687 000	15%
Investissements siège et autres	208 403	411 532	240 595	1 715 000	7%
Autres compétences	405 930	350 840	140 409	733 000	3%
Amortissement de la dette	1 002 111	1 362 809	1 123 712	1 350 000	6%
Mouvement d'ordre				950 000	4%
TOTAL	9 726 563	8 690 482	11 796 925	24 215 000	



EVOLUTION DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DU TCO

Recettes d'investissement	CA 2007	CA 2008	CA 2009 prévisionnel	Projection BP 2010
Dotations et fonds propres (FCTVA)	704 946	316 352	694 000	2 240 000
Remboursement avance de trésorerie	264 269	0	613 440	
Subventions et participations	3 708 748	801 910	2 308 000	2 700 000
Emprunts	2 000 000	1 312 187	4 000 000	14 300 000
Produit des cessions	19 103			
Autofinancement				4 975 000
TOTAL	6 697 066	2 430 449	7 615 440	24 215 000



TCO - BUDGET D'INVESTISSEMENT 2010
SYNOPSIS DES OPERATIONS

	BP 2010	OPERATIONS GEREES PAR DDI	OPERATIONS GEREES PAR DIRECTIONS
Réalisation de 8 nouvelles déchèteries *	600 000	600 000	
Réhabilitation des déchèteries existantes	1 200 000	1 200 000	
Réhabilitation déchèterie Hermitage	25 000	25 000	
Extension & optimisation de la plate forme de compostage du Port*	55 000	55 000	
Plate forme de transit du Port	37 000	37 000	
Fourrière animale	60 000	60 000	
Extension & optimisation de la plate forme de compostage de SL	55 000	55 000	
Extension & optimisation de la plate forme de broyage de SL	55 000	55 000	
Acquisition de matériels divers	1 000 000		1 000 000
Acquisition d'un broyeur*	400 000		400 000
Etudes prospectives*	200 000		200 000
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	3 687 000	2 087 000	1 600 000
"itinéraires privilégiés"	1 627 000	1 627 000	
Infrastructures poteaux abris	1 250 000	1 250 000	
Extension Gare Routière *	1 000 000	1 000 000	
Etudes prospectives	100 000		100 000
-Expérimentation d'un transport à la demande	20 000		20 000
-Recherche et pré faisabilité de mini gares routières	40 000		40 000
-Etude générale de rationalisation des TS	20 000		20 000
-Réflexion prospective sur les vic	20 000		20 000
Mise en œuvre du PDU: plan de déplacement de secteur	70 000		70 000
Système d'aide à l'exploitation - information voyageurs	600 000		600 000
Contrats de PDU	1 000 000		1 000 000
TOTAL TRANSPORTS ET VOIRIE	5 647 000	3 877 000	1 770 000
Planification	100 000		100 000
Politique foncière et urbanisme opérationnel	600 000		600 000
Espaces naturels, paysages et développement du littoral	50 000		50 000
Régime d'aide et fonds de concours	3 970 000		3 970 000
Aménagement numérique du territoire	200 000		200 000
Projet d'agglomération	80 000		80 000
Cœur d'agglomération	425 000		425 000
Cellule Adoc	125 000		125 000
TOTAL AMENAGEMENT ET HABITAT	5 550 000	-	5 550 000
Aménagement, densification et réhabilitation	2 690 000		2 690 000
Sentier littoral de l'ouest *	393 000	378 000	15 000
-Aménagement littoral sud Saint Leu	38 000	38 000	
-Aménagement littoral TB	340 000	340 000	
-Aménagement littoral de la Possession	15 000		15 000
Aménagement touristique dans les Hauts*	570 000	570 000	-
-Signalisation touristique	270 000	270 000	
-Aménagement de la RHD	300 000	300 000	
Travaux de dépollution du site de Cambaie	350 000	350 000	
Animation économique	50 000		50 000
Etude schéma commercial	60 000		60 000
Réalisation d'un camping intercommunal	400 000	400 000	
ZALM	70 000		70 000
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	4 583 000	1 698 000	2 885 000
Acquisition de matériels pour les cyberbases	35 000		35 000
Acquisition d'instruments de musique	350 000		350 000
Acquisition déquipements	150 000		150 000
Réhabilitation de locaux	100 000		100 000
Opération Dos d'Ane	98 000	70 000	28 000
TOTAL PDV/CULTURE ET SPORT	733 000	70 000	663 000
Travaux de VRD sur le TCO	1 250 000	1 250 000	
Rénovation et extension siège	195 000	195 000	
Travaux et acquisitions de matériels divers pour le siège	61 000	61 000	
Matériels informatique + divers	209 000		209 000
AUTRES	1 715 000	1 506 000	209 000
TOTAL	21 915 000	9 238 000	12 677 000

* Opérations bénéficiant de subventions

TCO - BP 2010
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
011	Charges à caractère general	72 662 000		72 662 000
012	Charges de personnel & assim.	8 250 000		8 250 000
014	Atténuations de produits	22 063 000		22 063 000
65*	Autres Ch. De gestion courante	3 630 000		3 630 000
66	Charges financières	750 000		750 000
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dot. Aux Amort. et Prov.		3 200 000	3 200 000
022	Dépenses imprévues			0
023	Virement à la section d'inv.		1 775 000	1 775 000
Total Dépenses Fonctionnement		107 355 000	4 975 000	112 330 000

RECETTES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	300 000		300 000
70	Prod. Serv. Dom. Ventes Div.			
73	Impôts et taxes	78 270 000		78 270 000
74	Dotations et participations	28 440 000		28 440 000
75	Autres Prod. De Gest. Courante	4 370 000		4 370 000
77	Produits exceptionnels		950 000	950 000
79	Transferts de charges			0
Total Recettes Fonctionnement		111 380 000	950 000	112 330 000

* article 6574: le Conseil sera appelé à délibérer sur l'octroi individuel des subventions.

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement		950 000	950 000
16	Remboursement d'emprunts	1 350 000		1 350 000
20	Immobilisations incorporelles	1 520 000		1 520 000
204	Subventions d'équipement versées	4 970 000		4 970 000
21	Immobilisations corporelles	6 187 000		6 187 000
23	Immobilisations en cours	9 238 000		9 238 000
Dépenses d'Investissement - TOTAL		23 265 000	950 000	24 215 000
RECETTES				
CHAP	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'Ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers	2 240 000		2 240 000
13	Subventions d'investissement	2 700 000		2 700 000
16	Emprunts et dettes (Sf. 16882 ICNE)	14 300 000		14 300 000
27	Autres immobilisations financières			0
28	Amortissements des Immo.		3 200 000	3 200 000
21	Virement de la section fonct.		1 775 000	1 775 000
Recettes d'Investissement - TOTAL		19 240 000	4 975 000	24 215 000



LA PROGRAMMATION 2010 PAR PÔLE

PARTIE I – LA PROGRAMMATION DU POLE SERVICES PUBLICS

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

L'élément de contexte fondamental de la politique ENVIRONNEMENT du TCO pour les prochaines années est la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle I. Ce cadre réglementaire et stratégique national - qui s'appuie sur des directives européennes - conditionne la politique de la direction ENVIRONNEMENT (DEV) du TCO. Au regard de ces dispositions et des ambitions du TCO, 5 axes stratégiques ont été identifiés par la DEV :

1. axe concernant les habitants du territoire du TCO, qui vise à passer de la notion de « citoyen assisté » à celle d' « éco-citoyen », terme dupliqué sur tous types de publics et notamment les plus jeunes (« éco-élève »),
2. axe concernant les agents du TCO, qui vise à rendre le TCO exemplaire et conduire les agents du TCO à devenir des « éco-agents »,
3. axe concernant le pilotage interne de la direction, qui vise à restructurer le fonctionnement interne du pôle exploitation de la DEV,
4. axe poursuivant les objectifs réglementaires en matière de réduction d'énergie et des pollutions liées au bruit et à l'air,
5. définition d'une politique d'aide aux associations.

I. Faire de l'utilisateur un « éco-citoyen »

La politique du TCO s'aligne sur les fondements de la loi Grenelle, qui pose la réduction des déchets comme mode de traitement prioritaire des déchets, et fixe les principes et objectifs de :

- réduire la production de déchets
- augmenter le recyclage des déchets en mettant l'accent d'une part sur le tri et la valorisation des déchets, d'autre part sur le réemploi de ces déchets
- réduire la nocivité des déchets ultimes.

Cette politique a un impact direct sur le citoyen, sur son comportement quotidien, puisque ces principes induisent qu'il réduise sa propre production de déchets et améliore son geste de tri des déchets. Elle implique une plus grande responsabilisation du citoyen, dans le but de faire de l'habitant à son niveau, un acteur « éco-responsable » de la politique de réduction des déchets, ou « éco-citoyen ». La politique du TCO s'appuie pour ce faire sur plusieurs leviers d'action :

A. L'optimisation du système actuel de collecte des déchets

Le système actuel, basé sur un haut niveau de service de ramassage (collectes en porte à porte, collecte des dépôts sauvages, bornes d'apport volontaire...), couplé à un réseau de déchèteries, n'est pas de nature à responsabiliser l'habitant du TCO.

D'où proposition d'action : porter une étude visant à optimiser le service de collecte et diminuer ainsi le coût de l'exploitation et des équipements nécessaires (optimiser les collectes, favoriser l'apport volontaire, diminuer les risques de collecte...)

B. La révision du mode de financement du service

Le coût du service public d'élimination des déchets est en constante augmentation (+5% par an soit près de 2 millions d'euros par an), et supportée pour 47% par le budget général du TCO. Une projection à 2013 à conditions de gestion inchangées démontre un impact politiquement et financièrement inacceptable sur les habitants et le budget général du TCO. Au regard de ces contraintes budgétaires et dans le but poursuivi de responsabiliser le citoyen, la redevance incitative devrait être la réponse au financement du service : la tarification incitative du service est une incitation au geste de tri, voire à la diminution globale des quantités de déchets produites par les usagers.

D'où proposition d'action : porter une étude sur la possible mise en œuvre d'une redevance incitative (financée par l'ADEME)

C. La prévention et la réduction des déchets à la source

Dans le cadre des objectifs du Grenelle de réduction de la production d'ordures ménagères, le dispositif « plan local de prévention des déchets » a été mis en place au niveau national, pour financer un programme d'actions en faveur de la réduction des déchets à la source. Ce programme passera par des actions de communication et de sensibilisation, des actions d'évitement de production de déchets, des actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou de prévention qualitative. Il est à noter que ce dispositif est soutenu par une participation forfaitaire de l'ADEME qui couvrira l'ensemble des actions (hors frais de personnel). Le montant de l'aide se chiffre à 216.635€ par an pendant 5 ans, sous réserve de l'atteinte d'objectifs annuels définis entre l'ADEME et le TCO.

D'où proposition d'action : recruter un chargé d'études pour élaborer ce plan d'actions et assurer sa mise en œuvre.

D. La communication et la répression

La politique du TCO en faveur de l'« éco-citoyenneté » ne pourra pas s'instaurer de manière brutale, les gestes éco-citoyens nécessitant du temps pour être assimilés par la population. C'est une politique à long terme, qui doit s'inscrire dans la réduction du niveau du service de collecte des déchets, et être accompagnée très fortement par des actions de communication (auprès des usagers mais également dans les écoles avec la poursuite des actions menées auprès des plus jeunes) ; voire de répression.

D'où proposition d'action :

- prévoir un volet communication dans le plan local de prévention (cf point 3-),
- fixer la politique du TCO en matière de répression des actes non éco-citoyens, et se rapprocher des communes membres pour mettre en œuvre cette politique.

II. L'exemplarité du TCO et de ses « éco-agents »

Un volet de la politique du TCO concerne sa structure interne et ses propres agents (155 agents à ce jour). Il s'agit de rendre la collectivité, ses infrastructures, ses actions et ses agents, exemplaires du point de vue des objectifs du développement durable (DD) ; sachant que les compétences du TCO (environnement et cadre de vie, aménagement du territoire, politique de la ville et culture...) entrent pleinement dans le champ du DD (pilier environnemental, pilier économique, pilier social).

Cette politique se traduit par la mise en œuvre d'un agenda 21 interne propre au TCO, visant d'une part à faire évoluer le comportement des agents vers plus de responsabilisation, d'autre part à faire passer toutes les actions par le filtre du développement durable (ex : agir sur les réductions d'eau, d'énergie, de déchets, acheter et consommer durable...).

D'où proposition d'action : élaborer un Agenda 21 interne TCO, le décliner en plan d'actions.

III. Le pilotage de l'activité du pôle exploitation de la DEV

La politique « déchets » que la collectivité souhaite mettre en application nécessite une restructuration du pôle exploitation, qui a en charge la bonne exécution du service public d'élimination des déchets. Un renforcement de ce pôle est indispensable en termes d'effectifs et de supports logistiques, pour permettre un contrôle et un suivi sûrs des activités.

Par ailleurs, un élément de contexte fondamental pour le pôle exploitation est la « réinternalisation » du numéro vert pour 1^{er} avril 2010, qui aura un impact sur les frais de personnel et de structure du TCO dû aux 4 à 5 agents supplémentaires qui seront gérés en régie (impact sur le budget de la DRH), et le système de gestion informatique des réclamations numéro vert (impact sur le budget de la direction informatique).

Le recrutement d'un adjoint au responsable d'exploitation et de 2 gestionnaires est actuellement en cours.

D'où proposition d'action :

- mise en place d'un système cohérent de reporting / tableaux de bord de suivi des activités
- contractualisation pour la mise en place d'un système informatique évolutif de traitement et suivi des réclamations et des tâches internes.

IV. Bruit /air / énergie

A. Lutte contre la pollution de l'air

En cohérence avec la loi Grenelle, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 impose la présence d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air dans chaque agglomération de plus de 100 000 habitants. Or Saint-Paul compte 100 818 habitants au 1^{er} janvier 2009. Ce qui laisse présager un futur classement de la commune en tant qu'agglomération soumise à l'obligation de surveillance continue de la pollution de l'air tout comme le sont déjà Saint-Denis et Saint-Pierre.

Cette obligation de surveillance incombe à l'association « Observatoire Réunionnais de l'Air » (ORA). Pour implanter ce réseau de surveillance, l'ORA devra réaliser une étude préalable sous la forme d'une cartographie de l'air de la commune de Saint-Paul.

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre la pollution de l'air et au titre de l'évaluation environnementale du Plan de Déplacement Urbain (PDU) mais également du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le TCO soutient l'ORA pour l'élaboration de la cartographie de l'air étendue à l'entier territoire du TCO, incluant donc la commune de Saint-Paul. Ce soutien s'est traduit par une convention passée en 2009 entre le TCO et l'ORA.

En 2010, l'ORA déploiera les campagnes de mesure pour aboutir à la cartographie de l'air du TCO en fin d'année. Les stations de mesure fixes sur Saint-Paul en découlant seraient installées au 1^{er} semestre 2011.

D'où proposition d'action : soutenir financièrement l'ORA.

B. Lutte contre les nuisances sonores

En conséquence des articles L. 572-1 et suivants du code de l'environnement, des cartes de bruit et de plans de préventions doivent être élaborés dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La commune de Saint-Paul comptant 100 818 habitants au 1^{er} janvier 2009, celle-ci devrait être soumise à cette obligation réglementaire. Le TCO étant compétent en matière de lutte contre les nuisances sonores du fait du transfert de compétence de la commune à l'intercommunalité, cette obligation incombe donc au TCO.

La cartographie du bruit doit être établie à l'échéance du 30 juin 2012 et devra être suivie d'un Plan de Prévention du Bruit des infrastructures routières avant le 18 juillet 2013. Compte tenu de la nécessité d'évaluer le PDU et le SCOT en matière de bruit, le périmètre d'investigation ne se limitera pas qu'à la commune de Saint-Paul, mais concernera l'entier territoire du TCO.

D'où proposition d'action : porter une étude pour réaliser la cartographie du bruit de l'ensemble territoire, incluant donc le périmètre obligatoire de la commune de Saint-Paul.

C. Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

Dans le cadre du marché d'étude passé fin 2008, **l'année 2010 verra l'achèvement du Schéma Directeur Energie (SDE)**, document fondateur de la politique énergétique du TCO devant irriguer l'ensemble de ses compétences (aménagement, économie,...). Les premières actions issues de ce schéma pourraient voir le jour au second semestre 2010.

En parallèle, le TCO poursuivra en 2010 son partenariat avec l'Agence Régionale de l'Energie de la Réunion (ARER) en soutenant d'une part ses missions générales sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et d'autre par son appui au déploiement d'un village solaire sur les communes de Trois Bassins et de la Possession (phase diagnostic). Ainsi, à fin 2011, le TCO devrait être pourvu d'un village solaire par commune de son territoire.

D'où proposition d'action : soutenir financièrement l'ARER et décliner les actions issues du SDE.

V- Définition d'une politique d'aide aux associations.

La DEV s'attachera à définir un cadre d'octroi des subventions aux associations, afin de mieux cibler les aides, qui doivent accompagner des projets répondant à la stratégie et aux compétences du TCO en matière environnementale.

Lors de sa séance du 9 octobre 2009, la commission environnement a émis un avis favorable sur les orientations budgétaires proposées.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Réduction des déchets à la source		200 000
Précollecte - maintenance		70 000
Collecte		19 302 000
Traitement		15 382 000
Subventions et communication		2 120 000
Cadre de vie		1 326 000
Acquisition de matériels divers	1 000 000	
Acquisition d'un broyeur	400 000	
Etudes prospectives	200 000	
SOUS TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 600 000	38 400 000

TRANSPORT, DEPLACEMENT ET VOIRIES

I. CONTEXTE GENERAL

A. Répondre aux objectifs du PDU

Les objectifs généraux du TCO en matière de Transports Publics figurent au Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération, et se déclinent autour d'une volonté et d'un programme d'actions ambitieux destiné à rééquilibrer la part des transports alternatifs par rapport à l'automobile (bus, tram-train, vélo, marche à pied).

B. Améliorer les infrastructures

Dans l'attente de la mise en œuvre du tram-train, le développement des transports en commun passe par des aménagements structurants tels que les itinéraires privilégiés (TCSP) la rénovation et l'agrandissement de la Gare Routière de Saint-Paul, ou l'équipement des 1534 arrêts bus du territoire.

Parallèlement, puisque le TCO n'est pas seul à porter les actions définies au PDU, des contrats de partenariat seront élaborés avec chacune des 5 Communes pour définir et aider financièrement les actions des Mairies « PDU compatibles » en faveur des déplacements. Le recrutement récent d'un chargé de mission va faciliter la mise en œuvre de ce partenariat ciblé.

C. Développer l'offre et les services de transports en commun (TC)

L'amélioration de l'offre de transports passe également par une restructuration du réseau qui permet de renforcer les fréquences de passage des bus ou minibus, augmenter l'amplitude des services et accroître les capacités d'accueil (véhicules de plus grand gabarit).

De même des outils d'optimisation de la régulation des véhicules en service, et d'information des usagers sont à développer.

De plus, un effort particulier est envisagé en direction de certaines catégories sociales, au niveau des gammes tarifaires proposées (personnes âgées, handicapés, jeunes en recherche d'emploi).

D. Accompagner le développement du territoire

La compétence transport est un élément de la compétence communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire. En ce sens, le développement du réseau TC doit accompagner les réflexions et les actions d'organisation et de recomposition du tissu urbain existant en veillant à l'harmonie des modes de déplacement dans un souci de développement durable.

II. FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS

A. Donner l'exemple

Pour faciliter et promouvoir l'usage des modes doux pour se rendre au travail, le TCO se doit de proposer à ses propres agents un plan de déplacement de ses employés (PDE) à l'instar de la Poste ou de la Chambre de Commerce pour la Zac 2000 au Port.

B. Rationnaliser les transports scolaires

Plus de 18 000 élèves utilisent quotidiennement les transports scolaires du TCO. La part budgétaire de ce service croît de façon sensible pour essayer de répondre à la multiplicité des demandes. Une réflexion est à mener pour rationaliser les performances du dispositif.

C. Mettre en œuvre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

L'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité du TCO s'achève fin 2009. A partir de son adoption, la gestion des missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et la mise en œuvre des actions visant à rendre le réseau totalement accessible d'ici 2015, devront être menées.

D. Construire une nouvelle gouvernance des transports à la Réunion

Les besoins de mobilité de nos concitoyens dépassent régulièrement l'espace de notre territoire. Les usagers doivent pouvoir emprunter différents modes et différents réseaux avec aisance. Pour cela les autorités organisatrices de transports se doivent de coordonner leurs réseaux et faciliter les échanges d'information. Le projet de créer un Syndicat Mixte de Coopération pour les transports à l'échelle de l'île avance actuellement, notamment à l'instigation du TCO.

III. DECLINAISON DES ACTIONS 2010

I. Le fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement consacrée aux transports et déplacements serait de 30 800 000 euros. Celle-ci permettra :

- d'assurer les services du contrat d'exploitation Kar'ouest tout en engageant certaines adaptations de lignes et modernisations d'outils d'exploitation ;
- d'envisager une refonte des tarifications en faveur de certaines catégories sociales ;
- de poursuivre et rationaliser l'offre des services de transports scolaires ;
- de communiquer sur le réseau et promouvoir les modes de déplacements alternatifs.

II. Les investissements de la Direction des Transports, Déplacements et Voiries

L'enveloppe investissements propre à la Direction des Transports, d'environ 850 000 euros, concernera notamment des études prospectives de restructuration du réseau. Il s'agira :

- De définir une première expérimentation de transports à la demande (avec centre d'appel de réservation) ;
- D'étudier l'aménagement de pôles d'échanges dans les Hauts et les mi-pentes ;
- De concevoir la mise en œuvre de services spécifiques aux personnes à mobilité réduite ;
- D'élaborer le plan déplacement des employés du TCO ;
- De développer des outils d'aide à la mise en œuvre du PDU sur tout le territoire
- De financer les contrats de partenariat pluriannuel PDU avec les Communes.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Transports scolaires		13 105 000
Transports urbains		17 240 000
Assistance pour le contrôle et qualité des services		184 000
Communication		198 000
Reversement versement transport		63 000
Autres		10 000
Etudes prospectives:	100 000	
Expérimentation d'un transport à la demande	20 000	
Recherche et pré faisabilité de mini gares routières	40 000	
Etude générale de rationalisation des TS	20 000	
Réflexion prospective sur les vic	20 000	
Mise en œuvre du PDU:	70 000	
plan de déplacement de secteur	70 000	
Système d'aide à l'exploitation - information voyageurs	600 000	
Contrats de PDU	1 000 000	
SOUS TOTAL TRANSPORTS	1 770 000	30 800 000

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

L'année 2010 sera marquée par la poursuite de la réalisation des actions inscrites au « Plan Pluriannuel des Investissements » (PPI). Le TCO contribuera ainsi en partie à la relance de l'économie réunionnaise.

Compte tenu des enveloppes financières conséquentes, le TCO s'attachera à conserver sa capacité d'investissement pour les exercices futurs. Enfin, face à un patrimoine immobilier qui tend à s'étoffer, il convient dès à présent de l'identifier de façon exhaustive pour en optimiser la gestion.

A. PARTICIPER ACTIVEMENT A LA RELANCE DE L'ECONOMIE

Le TCO a connu à la fin de son premier mandat une phase transitoire, durant laquelle il a affirmé sa volonté de devenir, un maître d'ouvrage de réalisation, une collectivité qui exerce professionnellement le métier de Maître d'ouvrage.

Regroupée au sein du pôle services publics et investissements, la Direction Des Investissements (DDI) qui dépend de la Direction Générale des Services Techniques, a pour mission la gestion patrimoniale tant en travaux neufs, qu'en travaux de maintenance.

Le montant des investissements de la DDI s'élève pour la période 2008-2013 à environ 70 millions d'euros. En tant que donneur d'ordre, le TCO devient un **partenaire important du monde économique** et notamment du BTP pour les 4 prochaines années de la mandature.

► Ce deuxième mandat 2008-2013 sera le **mandat de la réalisation avec la construction d'équipements ambitieux, complexes et d'importance** tels :

- les 1534 arrêts de bus répartis sur le territoire des cinq communes,
- la réalisation de 8 nouvelles déchèteries,
- la réalisation d'un complexe sportif de Dos d'Ane,
- l'extension de la plate forme de compostage et la réhabilitation de la plate forme de transit du Port,
- la création d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun,
- la réhabilitation de la gare routière de Saint-Paul,
- la construction d'un camping intercommunal,
- la création d'un équipement pour l'accueil des croisiéristes, entre autres.

A ce jour, certaines de ces opérations sont déjà en maîtrise d'ouvrage opérationnelle, soit en conception soit en réalisation.

Ainsi, le montant des marchés de travaux, fournitures et services engagés depuis 2007 au sein de la Direction Des Investissements, s'élève aujourd'hui à plus de 10 millions € HT. De même, la part de la DDI dans la **relance de l'économie de la construction** représente en 2009 environ 5 millions d'euros.

Pour la tranche 2010, les enveloppes prévisionnelles sont réparties comme suit :

TCO - BUDGET PRIMITIF 2010
DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

<i>montant TTC</i>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Réalisation de 8 nouvelles déchèteries	600 000	
Réhabilitation des 8 déchèteries existantes	1 200 000	
Réhabilitation déchèterie Hermitage	10 200	
Extension & optimisation de la plate forme de compostage du Port	55 000	
Plate forme de transit du Port	37 000	
Fourrière animale	60 000	
Plate forme de broyage de SL	55 000	
Extension & optimisation de la plate forme de compostage de Saint	55 000	
Etudes préliminaires "itinéraires privilégiés"	1 627 000	
Infrastructures poteaux abris	1 250 000	
Extension Gare Routière	1 000 000	
Sentier littoral de l'ouest		
-Aménagement littoral sud Saint Leu	38 000	
-Aménagement littoral de 3 Bassins	340 000	
Aménagement touristique dans les Hauts		
-Signalisation touristique	270 000	4 000
-Aménagement de la RHD	300 000	
Travaux de dépollution du site de Cambaie (AP/CP OP.09DET03)	350 000	
Réalisation d'un camping intercommunal	400 000	
Centre d'herbergement d'urgence	-	
Travaux de VRD sur le TCO	1 250 000	
Rénovation et extension siège	195 000	
Complexe sportif de Dos d'Ane	70 000	
Réalisation infrastructures passives NTIC : NRAZO		
Maintenance des ascenseurs	20 000	13 000
Travaux et entretien des batiments du TCO	28 000	116 000
Maintence du groupe électrogène		4 000
Contrôle réglementaire électrique		15 000
Maintenance Broyeur		90 000
Maintenance Manitou		30 000
Fioul domestique		10 000
Gardiennage		170 000
Achat de mobilier		20 000
Maintenance automatismes		3 000
Maintenance des locaux d'exploitation		40 000
Achat et pose de Bloc autonome + alarme incendie		21 000
Entretien des espaces verts		50 000
Cannage des sièges		20 000
Fourniture de materiels de quincaillerie	3 000	6 000
Climatisation	10 000	15 000
Nettoyage des vitres du siège		15 000
Maintenance des équipements de lutte contre l' incendie		4 000
Nettoyage des jardinières et maintenance des équipements de lutte contre les pigeons de l'immeuble du T.C.O.		45 000
MABOC Elagage		60 000
desinsectisation, dératisation		5 000
eau		
électricité		
TOTAL	9 223 200	756 000

B. IDENTIFIER PRECISEMENT LE PATRIMOINE IMMOBILIER DU TCO POUR EN OPTIMISER LA GESTION

- Pour la Direction Des Investissements, les principaux objectifs aujourd'hui sont d'une part de conforter sa politique de construction, et d'autre part de connaître précisément son patrimoine immobilier afin de définir et d'ajuster les budgets nécessaires à la réalisation des remises à niveau (réhabilitation, grosse maintenance, remise aux normes) et à l'entretien courant.
- Prochainement, un marché sera lancé par la Direction Générale des Services Techniques, dont l'objectif sera de construire et gérer « un système d'information patrimonial adapté aux moyens et aux besoins de la collectivité. » Dans un domaine transversal où de nombreux services interviennent, il conviendra dans un premier temps de se consacrer au patrimoine immobilier du TCO. Puis, à partir d'une base de données (état de l'actif du TCO, inventaire cartographique des biens immobiliers du TCO, inventaire patrimonial, état du patrimoine physique), le prestataire devra construire l'inventaire valorisé du patrimoine immobilier du TCO et définir les modalités de gestion correspondant.
- La construction d'une politique patrimoniale au sein du TCO devra tenir compte des impératifs de convergence entre gestion immobilière et développement durable :
 - en définissant les exigences pour améliorer la qualité environnementale des bâtiments existants.
 - en optimisant la qualité environnementale des bâtiments neufs.
- Parmi les enjeux de la réussite de cette politique de construction, la communication de projet devra prendre toute sa place afin de répondre aux attentes des élus en matière d'information du public. Pour relever cet enjeu 1% du coût de la construction sera intégré au coût d'opération pour la communication.

PARTIE II- LA PROGRAMMATION DU POLE TERRITORIAL

Les orientations budgétaires sont l'occasion de débattre de projets et opérations à mener sur l'année à venir. Les orientations du pôle développement territorial prennent appui sur les axes du projet d'agglomération élaborés dès 2003 et confirmés en août 2008 et s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements du TCO pour 2008-2013.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

Les orientations budgétaires pour l'aménagement du territoire et de l'habitat sont déclinées suivant 3 grands items :

- Planification
- Politiques résidentielles
- Outils et autres contributions au projet de territoire.

I. PLANIFICATION

A. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest (SCOT Ouest)

Suite à la révision du SAR et aux possibles évolutions législatives prévues pour les SCOT avec le projet de loi Grenelle 2, il y aura nécessité de réadapter certains éléments du SCOT. Le marché d'élaboration du SCOT confié au bureau d'étude TETRA est en cours d'achèvement. Un crédit d'étude est proposé afin de permettre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour finaliser le SCOT qui devrait être arrêté fin 2010, après l'approbation du SAR.

Après les adoptions du SAR et du SCOT, les communes devront mettre en compatibilité leurs PLU. Il est proposé un crédit d'étude pour une assistance à maîtrise d'ouvrage du TCO pour aider les communes sur les aspects réglementaires de cette mise en compatibilité.

B. Participation au contrat d'objectifs de l'AGORAH

Il est proposé d'inscrire une participation de **60 000 € TTC** pour 2010 afin de concourir au programme partenarial de l'agence d'urbanisme dont les productions intéressent le TCO notamment dans ses compétences habitat, foncier ou économique.

II. POLITIQUES RESIDENTIELLES

Le cadre général d'intervention des politiques résidentielles est déterminé par le programme local de l'habitat (PLH). Ce document est en cours d'élaboration pour une adoption à la fin du premier trimestre 2010. Le bureau d'études CODRA assure cette mission.

L'intervention du TCO au titre de l'habitat prend fin en 2010. Le nouveau PLH fixera les nouvelles modalités d'intervention. Dans cette attente le TCO continuera à intervenir de la manière suivante :

A. l'action foncière, (voir volet foncier de la DATH)

B. l'amélioration de l'habitat

Le TCO intervient dans le cadre de deux opérations d'amélioration de l'habitat : **IGAH de la ville du Port et OPAH de la ville de Trois-Bassins**. Ces opérations avalisées par l'Etat et bénéficiant de ses crédits et de ceux de l'ANAH, permettent une intervention en direction des particuliers afin de proposer des logements.

Les conventions avec les différents partenaires et le TCO dans le cadre de ces 2 OPAH expireront fin 2010.

Le TCO continuera par ailleurs à soutenir en 2010, l'ingénierie de certains projets (équipes OPAH par exemple).

Enfin, en juillet 2009, le TCO a validé le principe de la mise en œuvre d'un « **schéma intercommunal pour la réalisation des plans communaux de résorption de l'insalubrité** » (**PICRI**) ; l'objectif est de permettre une programmation pluriannuelle des actions à mener pour supprimer l'habitat précaire et insalubre sous toutes ses formes sur les quartiers des 5 communes du TCO. L'Etat, sous maîtrise d'ouvrage DDE, ayant lancé l'étude sur la commune de St-Paul, le TCO après concertation lance une étude sur les 4 autres communes du TCO.

C. la diversification de l'offre de logement, en faveur notamment du logement intermédiaire et du logement locatif social

Le TCO contractualisera sa participation en faveur de la Commune du Port dans le cadre de **l'ANRU-VOIE TRIOMPHALE/LEPERVANICHE/VERGES** sur le poste « démolitions - voiries ».

Pour mémoire, en 2009 a été contractualisée la participation du TCO au titre de l'ingénierie et la conduite de projet.

De plus, le TCO a été sollicité par **la Commune de Saint Leu dans le cadre de son projet urbain, (ANRU)** pour les actions suivantes :

- le recrutement d'un chef de projet ;
- la construction d'une maison des artistes ;
- l'aménagement et la revalorisation du Sentier de la Veuve avec la création d'une passerelle piétonne.

Concernant **le soutien du TCO en faveur de la production de logements**, il sera conditionné au programme d'actions proposé dans le cadre du nouveau PLH. Dans cette attente des crédits seront prévus pour les opérations déjà validées et celles qui le seront jusqu'à l'approbation du nouveau PLH.

III. OUTILS ET AUTRES CONTRIBUTIONS AU PROJET DE TERRITOIRE

A. Politique foncière et urbanisme opérationnel

Action foncière

❖ **Partenariat avec l'EPFR**

Le renouvellement de la convention-cadre en 2009 pour la période 2009-2013 doit se traduire par un renforcement du partenariat avec l'EPFR notamment pour le portage des acquisitions du TCO.

Un débat sur la bonification foncière prévue par la convention-cadre aura lieu dans le cadre des travaux du PLH. En fonction des orientations prises par le TCO quant à ses modalités de participation pour favoriser la construction de logements sociaux, cette bonification pourra être amenée à évoluer. Dans cette attente, le TCO poursuivra la bonification des terrains destinés à l'habitat social lorsque les communes en font la demande.

❖ **Partenariat avec la SAFER**

Le TCO a conclu avec la SAFER une convention d'observation foncière depuis 2004. Cette collaboration sera poursuivie avec un travail sur des pistes d'amélioration pour mieux connaître l'évolution du foncier agricole (mitage, restructuration...).

❖ **Programme d'acquisitions**

Le TCO poursuivra son programme de maîtrise foncière soit par voie amiable, soit par voie de préemption ou d'expropriation notamment pour réaliser les projets inscrits au PPI : Aménagements littoraux, abri bus, signalisation touristique, équipements environnement... .

Urbanisme opérationnel

La Direction aménagement participe à la mise en œuvre des objectifs du TCO en matière de développement économique en appui technique de la Direction économique sur le volet opérationnel :

- ❖ **ZAC Portail** : Les travaux de viabilisation démarrés en 2008 s'achèvent en novembre 2009. L'année 2010 sera consacrée à la commercialisation des lots et aux constructions.
- ❖ **ZAC Environnement (Eco-parc 1)** : En 2009, le TCO et la Commune du Port ont défini un nouveau périmètre opérationnel lié aux nouvelles orientations d'aménagement sur les berges portoises de la Rivière des Galets. 2010 doit se traduire par l'aménagement d'une première partie de ce périmètre opérationnel et la validation du plan d'aménagement sur l'ensemble du périmètre opérationnel.
De nouvelles entreprises devraient pouvoir s'installer d'ici à fin 2010.
- ❖ **ZA berges de la Rivière des Galets** : Les nouvelles zones d'activités sur les rives de la Rivière des Galets ont été déclarées d'intérêt communautaire en mars 2009. A cet effet, une étude d'aménagement pré-opérationnel sera lancée sur un premier secteur d'intervention côté Saint-Paul (secteur « Henri Cornu »).

- ❖ CIGED: Le Centre Intercommunal de Gestion Environnementale Durable (CIGED) vient renforcer les politiques publiques en matière de développement durable et de règlement de nos problématiques en matière de gestion des déchets. Développé autour d'un noyau de compétences intercommunales, le CIGED est aussi un espace à caractère économique spécialisé sur les thématiques et le développement des filières environnementales. Pôle de compétitivité ou « cluster » environnement le CIGED est un espace d'une trentaine d'hectare à aménager. La localisation autour de l'échangeur de l'Ermitage sur Saint-Paul est actée, les obstacles doivent être levés pour engager les études opérationnelles.

B. Espaces naturels, paysage et développement du littoral

Actions sur le paysage et le cadre de vie

- ❖ Mise en œuvre et animation de la « Charte intercommunale pour la qualité du cadre de vie dans l'Ouest » :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte pour la qualité du cadre de vie, il convient de prévoir en 2010 une enveloppe pour la réalisation du programme d'actions et l'organisation d'ateliers thématiques sur le paysage afin de promouvoir un cadre de vie harmonieux et durable et de mener une politique ambitieuse en matière d'aménagement qualitatif :

- Sujet de stage portant sur l'identification des vues remarquables du TCO et modalités de préservation, de reconquête et de mise en valeur des perspectives majeures.
- Etudes de faisabilité foncière et financière pour l'aménagement de la Corniche de l'Ouest (2 tronçons principaux : La Plaine / Bellemène et Plateau Caillou / Trois-Bassins) et des berges des principales ravines.

En attendant, il est important de continuer à mobiliser tous les acteurs et à communiquer autour de la charte afin de l'inscrire dans la durée et lui donner une traduction opérationnelle.

- ❖ Mission d'accompagnement du CAUE :

La convention d'objectifs et de moyens signée avec le CAUE depuis 2006 pour la mise en œuvre de la « Charte pour la qualité du cadre de vie » pourrait être reconduite en 2010 pour accompagner et conseiller les directions du TCO dans la conception et la réalisation d'opérations diverses (aménagement, équipements, zones d'activités économiques, visites de terrain, séminaires/expositions, ...) en matière de paysage, d'architecture, d'urbanisme, de formes urbaines, d'HQE, ... Les interventions pourraient également se décliner sous la forme d'assistance technique ou de coordination d'équipes.

Veille et force de proposition sur les espaces naturels et littoraux

Il s'agit d'accompagner les démarches et projets relatifs au développement et à la mise en valeur des espaces littoraux et de nature tout en garantissant l'équilibre entre préservation de ces espaces et développement urbain et touristique, et d'animer la thématique « espaces naturels » dans les documents de planification, études sectorielles et autres actions.

- ❖ Participation au Groupement d'Intérêt Public « Réserve Nationale Marine de la Réunion » (GIP – RNMR)

Compte tenu de l'évolution de la structure associative Parc Marin en GIP «RNMR», les modalités de partenariat avec le TCO ont été repensées en 2009. L'Agglomération a en effet adhéré au GIP et est devenue membre du Conseil d'Administration. A ce titre, la reconduction du montant de la cotisation 2009 sera proposée pour 2010.

C. Développement des Hauts

Aménagement de Mafate

❖ Participation à l'opération « piste de la Rivière des Galets » :

Les réflexions partenariales engagées sur Mafate ont mis en évidence la nécessité de maintenir la piste de la Rivière des Galets (anciennement piste de chantier du Transfert des Eaux) pour le développement économique du cirque, le désenclavement des populations et l'efficacité des différentes missions de service public.

Le TCO participe, au côté de la Région et du Département, à hauteur d'1/3 du financement de l'entretien de la piste de la Rivière des Galets. La gestion de la piste est, quant-à-elle, assurée par la commune de la Possession

❖ Schémas d'aménagement des îlets de Mafate :

Le TCO a mis fin, en 2009, à la mission du groupement d'étude chargé de l'élaboration du projet de territoire de Mafate. Une approche similaire a été relayée par le Parc National de la Réunion, depuis sa création.

Outre sa participation aux commissions cœur habité, le partenariat du TCO est sollicité pour l'élaboration du « schéma d'aménagement des îlets de Mafate ». Les études techniques nécessaires à la réflexion pourraient être, en partie, financées par le TCO.

Mise en valeur touristique des Hauts

Le projet de pôle d'excellence rural, porté par le TCO et l'Etat sur la route Hubert Delisle, a permis d'engager plusieurs opérations sur 2009 :

- Réalisation d'aménagements paysagers en chantier d'insertion
- Acquisition de matériel événementiel
- Etude de maîtrise d'œuvre sur la signalisation touristique

Cette dynamique doit se poursuivre en 2010, en intégrant le bourg de Dos d'Ane (non concerné par le projet PER).

Les projets qui devraient être engagés sur 2010 sont les suivants :

❖ Réalisation d'aménagements paysagers sur la route Hubert Delisle (sur des fonds du développement économique)

- Place du Plate (Saint-Leu)
- Ravine Montvert (Trois-Bassins)
- Ravine Daniel (Saint Paul)

❖ Mission d'appui au développement de produits naturels ou dérivés des plantes aromatiques et médicinales (PAM). Une mission d'animation a été confiée à l'association APLAMEDOM en vu d'une structuration économique de la filière PAM.

❖ Etudes préalables à l'aménagement d'un espace de détente à Dos d'Ane (en compensation de l'espace situé sur l'emprise du futur complexe sportif) et étude préalable à la réalisation d'aménagements de sport de pleine nature au Dos d'Ane (hors emprise foncière du complexe sportif communautaire).

Structuration des Bourgs Prioritaires de l'Agglomération

Le Projet d'Agglomération prévoyait de concentrer l'action publique sur 5 bourgs prioritaires: Trois Bassins, Le Guillaume, Le Plate, La Saline, Dos D'Ane.

Le TCO a précisé, le 1^{er} décembre 2008, par délibération, ses modalités d'intervention. Il participe ainsi, sous forme de fonds de concours, aux opérations (études et travaux) de structuration qui concourent à la qualité paysagère des bourgs.

Cette mesure devrait être mobilisée, sur 2010, pour la réhabilitation du centre historique du Guillaume (signature d'une convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Paul, le 03 août 2009).

D. Aménagement numérique du territoire

Le Guide local de l'utilisateur

Ce service est actuellement opérationnel. Ouvert à l'utilisateur sur les sites Internet des communes membres et sur celui du TCO, il informe l'utilisateur sur ces droits et démarches. Il répond à l'engagement du TCO pour le label MARIANNE. Ce service est assuré par CDC NUMERIQUE.

Le bilan d'activité de ce service indique un taux d'usage de 26% (ratio du nombre d'accès par le nombre de foyers ayant un ordinateur connecté à Internet) et un coût de 0.83€ par accès.

Des axes d'améliorations sont identifiés afin d'améliorer la performance de ce service :

- Formation et sensibilisation des agents d'accueil du TCO et des communes membres par les animateurs des cyber-bases
- Elaboration d'un plan de communication
- Elaboration d'une convention entre le TCO et les communes membres

Le marché en cours se termine au mois d'août 2010. Il est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans.

CVQ – guichet unique pour l'utilisateur

L'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une carte vie quotidienne interopérable réalisée par le TCO a permis de valider un catalogue de services.

Le TCO envisage de mettre en place et d'exploiter un guichet unique pour ses services à l'utilisateur.

Le TCO propose de préciser la configuration du système technique permettant de gérer les cartes vie quotidiennes pour l'ensemble des communes et du TCO, chaque collectivité restant maître dans la gestion des usagers de ses services.

La commission d'aménagement du territoire et la CCP ont émis un avis favorable à la poursuite du projet.

Le montage juridique définit, la planification budgétaire se ferait sur 3 exercices.

L'année 2010 serait consacrée aux études fonctionnelles, techniques et juridiques, voire au lancement de la consultation dont la forme est encore à définir.

Le démarrage est conditionné par l'adhésion de principe des communes membres à leur schéma d'aménagement et au guichet unique des services à l'utilisateur.

Mise en œuvre d'un observatoire des usages des services numériques

Le TCO affiche un objectif collectif de cohésion sociale : le plus grand nombre d'utilisateurs doit bénéficier des progrès obtenus par l'aménagement numérique.

S'il est aisé d'avoir des données de taux d'équipement et d'usage à l'échelon régional, les données locales qui sont présentées ne sont pas suffisamment significatives. A l'échelon du territoire, il est nécessaire d'appréhender plus finement ses données.

Il s'agit aussi, pour le TCO, de mobiliser des instruments d'études et d'enquêtes, pour mieux comprendre les attentes mais aussi les pratiques actuelles de la population :

- Etudes marketing (quels sont les besoins des entreprises, des particuliers, des pouvoirs publics ?)
- Etudes géomarketing (dans quels quartiers, secteurs, zones sont situés les besoins les plus forts ?)
- Interview des cercles d'utilisateurs (en écho à ces attentes)
- Diagnostic de l'existant

Parmi les questions auxquelles il est important de répondre, est celle du besoin et de la performance du service à proposer.

Le TCO a un rôle d'**animateur** ayant à charge de coordonner les différents acteurs de la place. Il doit faire en sorte que les différentes initiatives convergent vers une action globale présentant le meilleur compromis entre les intérêts des différents acteurs. Il a aussi un rôle de **facilitateur** des initiatives privées en inscrivant des actions destinées à mutualiser les équipements.

Le TCO a en 2005 créé des espaces publics numériques labellisés « Cyber base ». Les cyber-bases ont pour objectif de permettre au public de découvrir et de s'initier aux technologies de l'information et de la communication. L'attente des usagers va, maintenant au-delà de ce service.

Le TCO a mis en place une fiche action « **Maison de l'Internet** ».

L'objectif est d'utiliser les technologies de l'information et de la communication afin de soutenir le développement **social, économique et culturel** en réduisant l'isolement des personnes, en comblant la fracture numérique, en contribuant à résoudre des problèmes de santé, en créant de nouvelles occasions sur le plan économique ou en offrant à la jeunesse un moyen d'expression et d'engagement. Bref, la maison de l'internet est un outil au service d'une communauté dans de divers domaines.

La mise en œuvre de cette politique de développement des usages, passe par la mise en œuvre de cet observatoire des usages des services numériques. Le TCO pourra mettre en œuvre un schéma d'aménagement dynamique de ces EPN.

Mise en œuvre du système d'information décisionnel du TCO

Le développement des services et des usages s'opère sous un angle d'innovation au travers du schéma d'aménagement numérique du TCO. Les outils d'aide à la décision sont aujourd'hui indispensables, surtout dans le milieu de la gestion financière. Le TCO dispose d'un système d'information uniquement en lien avec le système opérant. Le **reporting** nécessaire au **développement stratégique** du TCO en appui à la **gestion fonctionnelle** quotidienne est devenu incontournable.

Le TCO, conscient de ce besoin, souhaite développer un système d'informations décisionnel, en vue de ces projets de développement et des objectifs fixés. Le contrôle de gestion prend toute sa place du fait qu'il vise à maîtriser les activités pour que les résultats attendus soient atteints. La performance est le véritable objet du contrôle de gestion, qui est conçu avec les responsables opérationnels afin qu'ils servent leurs besoins.

Le TCO, suite à l'étude fonctionnelle et technique de son système d'information décisionnel procède en 2010 à sa mise en œuvre.

Mise en œuvre de la plate forme Voix Données Image (VDI)

Le TCO, au travers de sa compétence TIC (Technologie de l'Information et de la Communication), souhaite apporter aux communes membres une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre d'un réseau de communications unifiées.

L'enjeu de l'étude actuellement en cours est de définir les modalités de convergence des usages liés à la voix, aux données informatiques et à l'image.

Le coût de fonctionnement est un élément important. Les communes devront pouvoir présenter des schémas de déploiement de services « unifiés » sur l'ensemble de leur territoire, puis sur le TCO.

L'impact attendu par cette approche est de :

- Économiser sur les dépenses liées à la téléphonie,
- Pérenniser l'investissement,
- Simplifier les infrastructures,
- Faciliter l'administration et la mobilité,
- Homogénéiser les services téléphoniques sur un ensemble de sites,
- Faciliter l'intégration avec le système d'information,
- Évoluer plus facilement,
- Economiser sur la maintenance,
- Permettre l'émergence de services à caractère innovant pour l'utilisateur.

L'année 2010, au vu du rendu de l'étude de faisabilité, sera consacrée aux études de conception de cette plate forme VDI (fonctionnelles, techniques, juridiques).

MISSION PROSPECTIVE

La mission prospective intervient dans le pôle territorial principalement sur trois thématiques transversales, le projet d'agglomération et son Cœur d'Agglomération pour l'animation et la prospective et comme cellule support aux directions pour l'Aide à la Décision, l'Observation et la cartographie (Cellule ADOc) au travers de l'Information Géographique.

I. Le projet d'agglomération

Le projet d'agglomération validé en 2003, est le document fondateur de la vision partagée pour le développement de l'Ouest. Il doit toutefois évoluer pour mieux prendre en considération l'évolution du contexte (technique, réglementaire et financier). Cette étape permettra au TCO et à l'ensemble de ses partenaires d'écrire l'acte II du projet. Cette mission est envisagée pour la fin du 1er semestre 2010.

A ce titre, nous envisageons deux modes opératoires :

- Une prise en charge interne avec l'intervention d'expertises ;

- Un accompagnement par un Bureau d'études sous une forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer et rédiger ce nouveau document.

II. Le Cœur d'Agglomération

Le projet en cours de labellisation d'« EcoCité » identifie plusieurs études destinées à alimenter la construction d'un plan directeur d'ensemble. Pour l'exercice 2010, nous prévoyons d'engager ou de finaliser les études suivantes :

Secteur Economique de la Zone Arrière Portuaire :

Cette étude menée par le TCO, à la demande du comité de pilotage ad hoc poursuit une réflexion sur l'aménagement et le devenir d'un espace économique majeur identifié par le projet de territoire, la stratégie économique et l'ensemble du Cœur d'Agglomération.

Secteur Urbain de la Plaine Chabrier :

La construction de tout un pan de la future Ville du cœur d'agglomération, qui répondra aux exigences de la ville durable nécessite de pouvoir faire travailler à ce stade plusieurs équipes et offrir aux élus plusieurs scénarii de développement afin de retenir un parti pris d'aménagement qui enrichira la plan directeur élaboré dans le cadre de la démarche EcoCité.

Secteur du Triangle Agricole :

A l'instar de la Plaine Chabrier, le secteur dit du « Triangle Agricole » représente l'une des dernières grandes opportunités foncières de la ville. Fortement pressurisé, il devient nécessaire que la « collectivité » puisse préciser le cadre général qu'elle souhaite voir se développer sur cette zone d'enjeu.

Secteur Parc Urbain rive droite de la Rivière des Galets :

Le grand espace de respiration que représentent les berges de la Rivière des Galets doit faire l'objet d'une réflexion particulière. Les différents projets engagés sur cet espace (notamment côté Port) nous incitent à préciser cet objet « parc ». Cette étude doit nous conduire à valider les principes d'aménagement, les fonctions et déplacements entre objets du parc et dans le parc. La question des circulations en mode doux est au centre de l'étude.

Varanques des docs :

Pour accompagner le projet Ville et port, le TCO a proposé un concept d'espace et d'équipement multifonctions. Cet objet public doit marquer la transition entre les espaces terre-mer et répondre au développement du territoire. Sa localisation est son ancrage, puisqu'il marquera l'entrée maritime sur le territoire de l'Ouest et de la Réunion. L'étude visée doit nous permettre d'affiner les éléments du concept et de vérifier la compatibilité fonctionnelle de l'ensemble. Elle nous permettra d'avancer sur un préprogramme.

Sentier littoral Possession (étude et Travaux) :

La liaison par le littoral ouest est un projet complexe et de longue haleine. Certains tronçons sous maîtrise d'ouvrage TCO sont en cours d'avancement. Le tronçon possessionnais vient compléter les travaux engagés par la ville. L'étude visée doit proposer les solutions qui permettront aux résidents et aux touristes de développer des usages.

Développement du site web collaboratif :

Il s'agit de construire un outil support à la gouvernance du projet d'une part et d'offrir un première espace de communication et d'échange entre les acteurs.

III. La cellule ADOc

La cellule poursuit le développement des outils nécessaires pour l'Infrastructure de l'Information Géographique (IIG), à ce titre 3 postes de dépenses sont envisagés :

- Acquisition, évolution et maintenance logicielle
- Acquisition de matériel
- Externalisation IIG (*)

En parallèle, la cellule met en œuvre le Schéma Directeur de l'Information Géographique (SDIG), à ce titre, elle proposera l'acquisition de données référentielles.

La direction économie et tourisme poursuit la mise en œuvre du contrat d'agglomération et notamment l'une des quatre orientations transversales : « optimiser l'activité économique et l'emploi tout en renforçant les pôles spécifiques de la micro région ouest ».

I. AMENAGEMENTS

A. Aménagements en faveur des entreprises

1) Cœur d'agglomération

La zone de **Cambaie** offre l'opportunité, conformément au SAR, de développer autour de la rue Henri Cornu en extension des surfaces économiques actuelles une cinquantaine d'hectares de foncier économique.

Une partie du foncier aménageable est actuellement maîtrisée par le TCO et la commune de Saint-Paul et devrait faire l'objet de travaux d'extraction de matériaux. Parallèlement seront lancées les études d'aménagement pré-opérationnelles de ce secteur comprenant également la zone de fait actuelle en prolongement vers le sud au-delà de la rue Henri Cornu.

La poursuite des opérations d'aménagements de **l'Eco Parc 1** (ZAC Environnement) au niveau de la Rivière des Galets donne actuellement lieu à l'aménagement et la commercialisation d'un îlot d'environ 2,5 hectares (1ère phase) situé entre le boulevard de la Marine et Solyval. L'année 2010 doit se traduire par la fin de l'aménagement de ce premier îlot et la validation du plan de composition sur l'ensemble du périmètre opérationnel défini en 2009 soit 17 ha au total.

Par ailleurs, le TCO pourrait être amené à porter certaines opérations réalisées dans le cadre de la **ZAC Mascareignes**.

La zone d'activités de la **ZAC Moulin Joli**, d'une surface de 20 hectares, fait partie de la programmation des zones d'activités du cœur d'agglomération en réponse à la pénurie de foncier et d'immobilier d'entreprises sur ce secteur. Le TCO sera amené à participer financièrement à cette opération sur sa partie économique.

2) Les Hauts

Les deux zones d'activités des hauts (Vue Belle et Bras Montvert) sont aujourd'hui commercialisées à 100%. Le succès de ces opérations volontaristes nous encourage à poursuivre notre effort en faveur du développement économique des Hauts de notre territoire. Des projets similaires seront engagés sur les sites identifiés au **Guillaume** et à **l'entrée du bourg de la Saline**, et sur le terrain restant à identifier sur le **secteur du Plate**. Il conviendra dans un premier temps de vérifier la faisabilité économique, technique, et financière des projets afin d'engager les procédures de maîtrise du foncier. Concernant le secteur du Plate, les études se limiteront en 2010 à la vérification du besoin (faisabilité économique).

3) *Les mi pentes*

Concernant les futures zones d'activités situées le long de la route des Tamarins, le TCO devra mener à son terme la concession d'aménagement engagée en 2006 pour l'aménagement et la commercialisation de la **ZAC Portail** sur le territoire de Saint-Leu. La fin des travaux d'aménagement est prévue pour le mois de novembre 2009. En 2010, les premières constructions vont se concrétiser en particulier sur la partie commerciale et tertiaire. Un travail sera mené avec le concessionnaire sur la commercialisation.

Enfin, le projet de Centre Intercommunal de Gestion Environnementale Durable (CIGED) devrait venir renforcer cette armature en proposant un noyau dur pour des implantations de structures liées à l'exercice des compétences du TCO et une zone périphérique pour le développement de la filière environnementale et l'accueil des entreprises du secteur. Son implantation doit permettre une offre complémentaire de 30 ha de foncier économique principalement dédiée à la filière de collecte et traitement des déchets.

B. Aménagements touristiques

1) Mise en valeur touristique de littoral

a. Le sentier littoral ouest

Le TCO a conduit une étude définissant le principe d'un sentier littoral sur l'ensemble de son linéaire côtier. La mise en œuvre du sentier est un projet de longue haleine devant intégrer les évolutions des espaces traversés et les projets des autres maîtres d'ouvrages comme les communes ou la Région Réunion. Le TCO se propose d'être garant de la bonne continuité de l'itinéraire par une intervention directe sur certains tronçons mais surtout porter une attention particulière sur les projets menés par d'autres maîtrises d'ouvrage : cela devrait se traduire par une demande d'intégration du tracé dans les documents d'urbanisme et la mise en place de partenariats.

Pour la période 2010, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du sentier littoral sur les sites suivants :

- *Littoral de Trois-Bassins*

Finaliser la partie conception du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement et à la valorisation de la Pointe de Trois-Bassins (groupement Hélios Paysages / Isis).

Lancer les travaux d'aménagement (parking, sentiers, point de vue, aire de restauration, espace de vision) début 2010.

- *Littoral sud de Saint-Leu*

Les études de maîtrise d'œuvre démarrées fin 2009 sur le secteur du Four à Chaux seront poursuivies en 2010 et en particulier l'étude d'impact indispensable à la maîtrise foncière par voie d'expropriation.

Poursuivre les discussions auprès du conservatoire du littoral pour la mise en place de conventions de gestion dans le cadre d'aménagements littoraux, notamment pour le secteur de la Pointe au Sel.

- *Autres sites*

Engager les études de faisabilité pour les sites suivants : Accès au port de pêche de La Possession ; Liaison le Port / Saint-Paul : passage de la Rivière des Galets, connexion au projet « Ville est port », connexion au front de mer de Saint-Paul.

D'autre part, la route des Tamarins va soulager la RN1 d'une partie de sa circulation et permettre le développement d'autres usages.

Les études pour la requalification de la RN1 ont montré la possibilité de mettre en place le sentier littoral en partie sur la voirie. Il est proposé d'inscrire dans le cadre d'un partenariat Région/TCO, à négocier, une participation financière de la collectivité permettant le cofinancement des opérations de requalification participant à la réalisation du sentier littoral.

b. Camping intercommunal de l'Ermitage

Sur la base d'une étude de faisabilité (octobre 2008), la commune de Saint-Paul a lancé un marché de maîtrise d'œuvre début 2009 et a sollicité l'Agglomération pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Depuis le 9 mars 2009, le TCO est compétent pour la réalisation du camping intercommunal de l'Ermitage. Parallèlement à la maîtrise d'œuvre, une expertise du programme du projet de camping a été réalisée afin de lever les divergences constatées entre le projet initial et celui présenté en phase APS. En 2010, le TCO devra se prononcer sur le mode de gestion du camping et sur un principe de tarification.

c. Projet d'aménagement de la ZALM de Trois-Bassins

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Lié à la Mer (ZALM) sur le littoral de Trois-Bassins a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire de mars 2009.

Dans le but de définir un projet urbain de qualité qui tient compte des nombreux enjeux environnementaux et de développement durable, le TCO a souhaité être accompagné d'une démarche de type AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) qui se poursuivra en 2010. Elle permettra notamment d'identifier les marges de manœuvres existantes, et de réaliser des choix entre l'amélioration de la gestion environnementale et les aspirations de développement.

Pour la période 2010, il conviendra de finaliser ce diagnostic environnemental et d'établir un programme détaillé de l'opération. L'analyse du foncier et le choix de la procédure d'aménagement seront par ailleurs nécessaires préalablement au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

2) *Mise en valeur touristique des Hauts*

Le projet de pôle d'excellence rural, porté par le TCO et l'Etat sur la route Hubert Delisle, a permis d'engager plusieurs opérations sur 2009 :

- réalisation d'aménagements paysagers en chantier d'insertion,
- acquisition de matériel événementiel,
- étude de maîtrise d'œuvre sur la signalisation touristique Hubert Delisle.

Cette dynamique doit se poursuivre en 2010, en intégrant le bourg de Dos d'Ane (non concerné par le projet PER).

Les projets qui devraient être engagés sur 2010 sont les suivants :

- Réalisation d'aménagements paysagers sur la route Hubert Delisle
 - Place du Plate (Saint-Leu)
 - Ravine Montvert (Trois-Bassins)
 - Ravine Daniel (Saint-Paul)
- Mission d'appui au développement de produits naturels ou dérivés des plantes aromatiques et médicinales (PAM)

Une mission d'animation a été confiée à l'association APLAMEDOM en vue d'une structuration économique de la filière PAM.

- *Etudes préalables à l'aménagement d'un espace de détente à Dos d'Ane (en compensation de l'espace situé sur l'emprise du futur complexe sportif) et Etude préalable à la réalisation d'aménagements de sport de pleine nature à Dos d'Ane (hors emprise foncière du complexe sportif communautaire).*

3) Schéma directeur de signalisation touristique

Le schéma directeur de signalisation touristique concernant l'ensemble du territoire sera mis en œuvre avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une mission de maîtrise d'œuvre. Le marché de maîtrise d'œuvre, lancé fin 2008. Il est décomposé en deux lots et en tranches :

- une tranche ferme (qui sera mise en œuvre dès notification du marché en 2009 et qui bénéficie à hauteur de 75% d'un cofinancement du Commissariat à l'aménagement des Hauts dans le cadre du PER) pour la réalisation de la signalisation touristique sur la Route Hubert Delisle ;
- une tranche conditionnelle 1 relative à la mise en œuvre de la signalisation touristique sur le reste du territoire hormis le contenu de la tranche conditionnelle 2 ;
- une tranche conditionnelle 2 relative au test de la signalisation d'informations locales (SIL) sur la zone balnéaire de Saint-Gilles.

Il s'agit de réaliser notamment : des études de graphisme, des études d'implantation des dispositifs de signalisation des pôles touristiques, des études pour l'implantation des relais d'information service et pour la SIL (route Hubert Delisle et zone balnéaire de Saint-Gilles).

L'affermissement des deux tranches conditionnelles est subordonné à l'obtention de cofinancements régionaux et/ou européens (en cours d'instruction auprès des services de la Région). En l'absence de cofinancement, la question de la réalisation des tranches conditionnelles par le TCO se posera.

Les travaux concernant la tranche ferme doivent être réalisés et terminés en 2010. Les études relatives aux tranches conditionnelles devraient débuter en 2010, sous réserve de l'obtention de financements régionaux et européens. Les travaux seront engagés début 2010.

En outre, le TCO envisage l'éventualité de fonds de concours afin d'inciter les autres maîtres d'ouvrage du territoire à appliquer les recommandations du schéma dans leurs propres signalisations locales.

4) Etude de faisabilité de grands équipements nécessaires au fonctionnement et à l'animation du territoire

Dans le cadre de la démarche EcoCité portée par le TCO, le comité de pilotage a validé, l'idée d'une trame des équipements majeurs nécessaires au fonctionnement et à l'animation du territoire. Sur le grand périmètre du « Cœur d'Agglomération - EcoCité », les enjeux de développement urbain doivent conduire le TCO à œuvrer pour la construction d'une ville de plus de 12 000 habitants en 2030 dans un territoire qui avoisinera les 280 000 habitants à 2030.

Le « Cœur d'agglomération », clé de voûte du projet de territoire, est le lieu privilégié pour l'implantation des équipements majeurs car :

- il permet une assise sur un bassin de chalandise suffisant ;
- il développe les infrastructures de déplacement facilitant l'accès, (Tram, IP) ;
- il rayonne sur l'ensemble du territoire.

A ce stade, une étude doit être réalisée afin de déterminer et de répartir les grands équipements. Cette étude couvrira principalement le champ des équipements d'animation territoriale à savoir, les équipements sportifs, culturels et de loisirs.

II. ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

A. Animation économique

1) Accueil des entreprises

L'objectif du TCO est de se doter d'un service d'accueil aux entreprises mutualisé pour les cinq communes. Celui-ci a trouvé sa première réalisation dans l'élaboration d'un outil SIG d'information sur les disponibilités foncières et immobilières dans les zones d'activités. Les modalités de fonctionnement, les répartitions de compétences et de moyens ainsi que l'étendue des services à proposer aux entreprises sont autant d'éléments de discussion avec les cinq communes pour une mise en œuvre souhaitée à très court terme. Les objectifs de cette « bourse des locaux » sont :

- d'avoir une connaissance précise et fiable de l'offre publique et privée de foncier économique sur le territoire du TCO à destination des entreprises souhaitant s'y installer ou agrandir leur activité,
- de permettre une politique d'attribution et de commercialisation des espaces économiques qui soit conforme aux axes de développement de notre territoire et qui permette une gestion raisonnée du foncier économique existant ou futur.

2) Cercles d'échanges économiques

En 2009, le cercle d'échanges économiques du TCO (regroupant les services économiques des différentes communes, du TCO, ainsi qu'en fonction des dossiers, différents partenaires) n'a pas été activé en raison d'une grande disparité des services communaux pour la compétence économique.

Cet espace de mise en réseau d'acteurs économiques permet, par des réunions périodiques (environ 3 par an), d'assurer un partage des informations économiques concernant le territoire de la microrégion ouest. Il conviendrait pour 2010 de le relancer.

B. Animation touristique

1) Actions du Cercles d'Echanges Tourisme

En 2010, les actions menées par le Cercle d'Echanges Tourisme (CET) animé par le TCO, s'organisent autour de trois axes comme les années précédentes :

- l'accueil des croisiéristes,
- la promotion du « Grand Ouest »,
- l'amélioration de l'accueil des touristes sur le territoire.

Le TCO reconduira ainsi certaines actions portées par ses partenaires du CET, comme :

- l'accueil croisière appelé à se développer fortement dans le courant de l'année 2010, notamment avec le développement de croisières au départ de la Réunion pour la saison 2009-2010 par la compagnie COSTA CROISIERE et assurée par l'Office de Tourisme de La Possession ;
- des évènementiels touristiques à caractère intercommunal sur le territoire ;
- des actions concertées de professionnalisation de l'accueil et d'équipements des offices de tourisme.

2) Etude des conditions de faisabilité d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

L'objectif est de mettre en œuvre un développement touristique qui s'insère dans une démarche économique avec de véritables retombées pour le territoire, une amélioration de la fréquentation, une valorisation des patrimoines.

Aussi, il s'agit à travers cette étude de vérifier si la création d'une structure unique renforcera ces objectifs et d'en analyser les conditions de faisabilité.

Les bénéfices attendus sont les suivants :

- une meilleure capacité d'accueil pour les touristes et les résidents ;
- un meilleur accompagnement au service des entreprises du territoire ;
- une plus forte visibilité pour les politiques ;
- un cadre de travail plus motivant pour les collaborateurs ;
- une meilleure utilisation des moyens, notamment financiers.

3) Subventions

Un soutien financier aux associations qui proposent des actions conformes à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du TCO sera aussi assuré sous forme de subventions ainsi qu'aux associations, SEM et autres organismes agissant pour le développement économique du territoire.

De façon à éviter une instruction, dans la précipitation en fin d'année, de demandes de subventions complémentaires (ce qui a entraîné en 2009 la négociation d'enveloppes budgétaires supplémentaires), l'ensemble des demandes de subvention au titre de l'année 2010 devront être impérativement présentées en novembre 2009. De plus, de nouvelles règles, proposées par le service finances du TCO devraient être mises en œuvre et imposeront notamment que les précédentes demandes de subvention devront être soldées avant instruction de toutes nouvelles demandes. Il en va de même pour le formulaire type CERFA (Centre d'Enregistrement et de Révisions des Formulaires Administratifs) qui devra obligatoirement être fourni pour tout montant demandé supérieur ou égal à 4 000 €.

C. Aide à la structuration de filières stratégiques pour l'ouest

1) Tourisme

En termes de développement et de création d'emplois, le secteur touristique constitue un potentiel non négligeable et contribue de ce fait au développement économique de La Réunion. Porteuse de la moitié de l'activité touristique de l'île, la région ouest se positionne en leader et doit se donner les moyens de jouer pleinement son rôle de levier économique pour l'ensemble de la filière touristique.

S'appuyant sur le schéma régional d'aménagement touristique et sur le plan de relance du tourisme d'ODIT France, trois actions sont envisagées pour 2010 :

a. Accueil et accompagnement des investisseurs touristiques

Afin de provoquer un effet levier significatif, il est impératif d'augmenter la capacité d'accueil sur notre territoire par la création de 300 à 400 chambres de type 3 à 4 étoiles d'ici 2012. Cette offre complémentaire nécessaire à l'amélioration de l'accueil touristique, notamment sur le littoral balnéaire, se fera dans le cadre d'une logique d'accompagnement des projets pour l'ensemble du territoire intercommunal (y compris la zone des hauts et des mi pentes). Pour ce faire, il est nécessaire de disposer :

- d'un portefeuille foncier ;
- d'une politique de mise à disposition du foncier public, (sous forme de bail emphytéotique) ;
- d'une expertise des projets (conformité avec les attentes du territoire) ;
- d'un processus de validation administrative simplifiée.

b. Emploi et formation

L'implantation de nouvelles structures hôtelières est de fait génératrice d'emplois. Ainsi, la création de 300 à 400 chambres de 3 à 4 étoiles peut générer approximativement 400 emplois directs et 600 emplois indirects.

c. E-tourisme

En 2008, le TCO a validé sa participation au projet « Soubik », piloté par la Région. L'objectif du site territorial est de promouvoir le territoire et les produits du Grand Ouest en offrant aux internautes des informations fiables et actualisées. Lors de la CCP du 18 juin 2009, le TCO a approuvé la convention de partenariat ainsi que la charte graphique du site territorial.

Le portail internet « Soubik » est accessible au public depuis le 15 juin 2009. Depuis son ouverture, le site Portail enregistre 2 000 visites/ jour.

Le site territorial Grand Ouest est en cours de réalisation. Le contenu du site et l'actualisation sont à la charge du TCO. Dans l'attente de la création ou non d'une structure intercommunale, de type OTI, il revient au TCO de régler les questions relatives :

- au contenu ;
- au le mode de gestion ;
- à la pérennisation du site territorial en assurant son actualisation.

2) *Environnement et développement durable*

La filière environnement est au cœur des préoccupations du TCO puisque, d'une part, elle constitue une compétence phare de l'intercommunalité et, d'autre part, c'est une filière émergente porteuse d'enjeux en termes de structuration et de développement économique durable.

En conséquence, soucieux d'anticiper les besoins à venir et d'offrir des solutions adaptées et conformes à la stratégie de développement du TCO, il est proposé de travailler en 2010 sur l'accompagnement économique du Centre Intercommunal de Gestion Environnementale Durable par :

- une définition des enjeux de la filière environnementale sur l'Ouest ;
- une analyse des marchés émergents ;
- une proposition de mises en œuvre dans le cadre du projet CIGED ;
- une animation de la filière en relation avec les entreprises.

3) *Prospections*

Dans le cadre du développement économique de notre territoire, il est également nécessaire de s'intéresser à l'apparition de nouvelles filières et de déterminer leur potentiel pour l'Ouest.

- ***Pôle QUALITROPIC : « Filière Plante Aromatiques et Médicinales »***

Le pôle de compétitivité QUALITROPIC souhaite développer la filière plantes aromatiques et médicinales, et notamment leur transformation industrielle.

Ce projet s'inscrivant dans les orientations prévues par le TCO dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, il convient d'analyser le potentiel, de faciliter et d'accompagner la démarche de QUALITROPIC.

Les orientations budgétaires de la direction politique de la ville, culture et sport s'inscrivent dans l'une des quatre orientations transversales de la mise en œuvre du contrat d'agglomération intitulée « nouvelles citoyennetés » ou encore « vie sociétale ».

I. POLITIQUE DE LA VILLE

A. Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du TCO : les actions pour 2010.

Le contrat a été signé entre l'Etat et le TCO pour la période 2007/2009 et bénéficie d'une année supplémentaire de transition, dans les mêmes conditions. L'année 2010 sera consacrée à l'évaluation et à la définition du nouveau contrat. Un partenariat avec la Délégation Régionale Interservices à la Ville est engagé dans ce sens. Il sera opportun de réfléchir aux axes prioritaires du nouveau contrat, notamment sur une transversalité des actions éducatives et d'insertion entre la politique de la ville, la culture et le sport.

Dans l'attente de cette redéfinition, il est proposé pour 2010 de poursuivre les actions inscrites au contrat actuel, en fonction des évaluations qui seront réalisées fin 2009, et qui répondent aux objectifs de développement social du territoire, au bénéfice des publics les plus défavorisés.

1) Emploi/insertion/développement économique

- Les axes stratégiques de construction d'une cohérence territoriale en matière d'emploi et d'insertion et la définition d'actions concrètes font l'objet des groupes de travail de « **L'équipe territoriale pour l'insertion et l'emploi** » sur quatre thèmes à savoir l'accompagnement à l'insertion des publics, le développement de l'insertion par les chantiers et la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics, la création d'activités et le ciblage de l'offre d'emploi, par type d'emplois, par territoire géographique, par filière potentielle de développement.

- L'action de coordination des plates formes de services publics

La Mission Intercommunale Ouest est gestionnaire des plates formes de services publics de proximité, dans les quartiers CUCS, qui accueillent et accompagnent les publics en difficulté en termes d'insertion et d'emploi.

Le TCO participe au financement (avec l'Etat, au titre du budget politique de la ville) sur la coordination de ces plates formes.

- L'action d'accueil, de suivi et d'accompagnement à la création d'activité

Quatre chargés de mission économique, portés par l'association AD2R, interviennent, en concertation avec les communes du TCO, auprès des publics en difficulté, en appui à la création d'activité. L'année 2009 a vu la mise en place expérimentale du dispositif NACRE, (structuration des différentes aides et acteurs positionnés sur le champ de la création d'activité). Une évaluation est prévue fin 2009, à laquelle est associé le TCO. La poursuite de cette action et de la participation du TCO s'inscrira dans cette réflexion globale et en complément des fonds européens.

- La mise en œuvre et/ou la participation à des études prospectives ou **actions expérimentales en matière** de développement d'insertion ou **d'économie sociale et solidaire** pourrait faire l'objet de propositions concrètes pour 2010, notamment dans le domaine des services à la personne. Une première réflexion pourrait se faire autour d'un service en faveur des personnes handicapées, à la demande de plusieurs associations du territoire qui souhaitent développer de type de service, en collaboration étroite avec les CCAS.

2) Education

Le volet Education du CUCS prend en compte deux enjeux stratégiques majeurs pour le développement du territoire :

- **l'éducation à l'environnement et au développement durable**, par le soutien aux projets éducatifs dans les écoles. Un travail spécifique pourra être mené en concertation avec les communes et l'Education Nationale afin d'améliorer et de structurer ces interventions.

- **l'équité dans l'accès aux nouvelles technologies informatiques et internet (NTIC)** par le biais de deux dispositifs :

- la mise en service par le TCO du « studio-bus » au bénéfice des établissements scolaires du 1^{er} et 2^{ème} degré est un nouvel outil au service de l'apprentissage de la citoyenneté.
- La gestion des cyber-bases et cyber-bus. Il est proposé en 2010 de définir un mode de gestion et de structuration du service à plus long terme, et d'avoir une réflexion globale de son positionnement au regard du projet de Maisons de l'Internet. Par ailleurs, un plan de formation devra être mis en place pour l'ensemble des animateurs, en fonction des compétences métiers qui leurs sont demandées.

3) Prévention

Les actions de prévention sont essentiellement menées dans le cadre des « contrats locaux de sécurité » qui sont déclinés à l'échelle communale. Pour le TCO, le CUCS a porté une attention particulière sur **la prévention dans les transports en commun**.

Aussi, l'Etat, finance 3 postes d'adultes relais à la SEMTO, autorité organisatrice de transports. Sur des missions de médiation, d'information, de prévention des conflits au sein des lignes de transport sur les gares routières. En 2010, il y aura lieu de faire un bilan de l'action en vue de demander le renouvellement des contrats. Le TCO co-finance cette action dans le cadre de la délégation de service avec la SEMTO.

Par ailleurs les services du TCO peuvent accompagner et mettre en relation les contrats locaux de sécurité du territoire en fonction de leurs attentes et préoccupations communes. Toutefois, en 2009, il n'y a pas eu d'activation de cette thématique, en dehors des rencontres entre les autorités organisatrices de transport et le Département sur le volet sécurité dans les transports plus que de prévention.

4) Habitat

Les axes identifiés les années précédentes sont en partie remis en cause en raison des contextes budgétaires et réglementaires des autres collectivités compétentes sur les domaines de l'accueil et l'hébergement des publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, personne en grande difficulté) et devront faire l'objet en 2010 d'un repositionnement du TCO.

La réalisation du Centre d'Hébergement d'Urgence de l'Ouest, seul investissement important prévu au programme pluriannuel d'investissement sur le volet politique de la ville, a été déprogrammé par les services de l'Etat en 2009 lors de la révision anticipée du schéma départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (SDAHIR) et son fonctionnement ne sera financé par l'Etat. Le TCO devra donc se prononcer sur la réorientation du projet.

L'assistance aux communes et aux porteurs de projets pour la sortie des équipements jugés prioritaires (résidences sociales, maison relais, FJT, abris de nuit...) pourra se poursuivre, sachant que les mêmes contraintes budgétaires se posent aux communes pour la réalisation d'équipements nouveaux.

Par ailleurs, le TCO participe au **financement** de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale(AIVS). Il y aura lieu de se prononcer pour 2010, au regard des objectifs qui ont été fixés dans la convention de financement 2009.

B. Plan Local pour l'insertion et l'emploi

La compétence **PLIE** a été transférée au TCO au 1^{er} janvier 2009. La mise en place d'une nouvelle organisation et le lancement des actions d'accompagnement et de formation via les procédures de marchés publics a décalé la mise en œuvre opérationnelle. L'année 2010 sera donc la première année d'exercice réel de la compétence, à savoir :

- le suivi administratif et financier des actions lancées en 2009,
- les opérations de VSF en vue du remboursement des fonds européens,
- la mise en œuvre de la programmation des actions 2010
- la consolidation de l'organisation territoriale du dispositif

Au-delà de ces actions, le TCO engagera une **réflexion méthodologique sur la faisabilité d'un financement du volet formation des chantiers d'insertion** en appelant les fonds européens.

Le PLIE doit également donner lieu à une réflexion transversale des différentes compétences en termes d'insertion et de formation en lien avec le développement culturel et sportif de l'agglomération. Des niches d'emplois, voire des filières à structurer peuvent être le support d'actions d'insertion.

II. CULTURE

L'année 2009 a été marquée par la volonté du TCO de développer concrètement sa compétence en matière culturelle avec notamment le recrutement d'un chef de projet culture.

La définition de la politique culturelle du TCO découle aujourd'hui des études qui ont été faites en la matière et des échanges avec les communes. Le TCO avait retenu trois enjeux stratégiques qui posaient les fondamentaux du projet culturel de l'ouest :

- Favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre
- Former la jeunesse à la culture
- Faire de l'ouest un foyer culturel de référence.

Dans le document cadre en date de mai 2005, sept axes d'intervention prioritaire avaient été mis en avant à savoir :

Le réseau de lecture publique

L'enseignement artistique

Les projets artistiques et culturels d'intérêt communautaire

L'éducation à l'image
La mémoire et le patrimoine
La professionnalisation des équipes culturelles
Les projets émergents

Pour mémoire, à l'heure actuelle, les domaines de compétences notifiés par nos statuts sont les suivants :

- La lecture publique
- Les projets artistiques et culturels
- L'enseignement artistique

L'année 2010 permettra de réinterroger ces domaines et d'en définir les axes d'application au regard d'une politique culturelle affirmée dont le fil d'Ariane est l'accessibilité à la culture pour tout public.

A. Enseignement artistique

L'enseignement artistique est une de nos priorités. Quel meilleur moyen, en effet, de favoriser l'accès à l'art que de passer par son enseignement auprès de population qui n'y ont pas accès?

La mise en place de cet enseignement passe par plusieurs étapes.

Ateliers et résidences artistiques

Afin de conjuguer des partenariats TCO/Communes, Artistes/Collectivités et d'analyser la pertinence des projets artistiques par rapport au(x) territoire(s), la mise en place d'ateliers de pratique artistique et de résidences d'artistes - en lien avec les communes concernées et en fonction des opportunités artistiques - est une marche pertinente. Outre l'aide aux acteurs culturels, ces dispositifs favoriseront le maillage entre le processus de création et celui de la passation et contribueront à faire le lien entre création, acte pédagogique et diffusion.

Au bout de cette première phase d'environ un an, une évaluation sera menée qui permettra d'affiner les besoins et de réajuster l'offre à la demande.

Un schéma territorial d'enseignement artistique

La mise en place d'un enseignement artistique nécessite au préalable la réalisation d'un cadre d'intervention. En l'absence de schéma départemental, le TCO se propose de dessiner un schéma territorial d'enseignement artistique.

Pour ce faire, l'instauration d'un comité de pilotage est primordiale. Il est en effet essentiel que l'Etat et chaque collectivité concernée puissent s'approprier l'enseignement artistique sur le territoire. Des échanges d'ordre institutionnel seront indispensables et feront écho à des débats politiques qui permettront à chacun d'avoir une vision partagée de ce que peut être l'enseignement de l'art porté par le TCO.

Il est également prioritaire de photographier la réalité des pratiques artistiques des habitants et celle des acteurs culturels, d'avoir un état des lieux des équipements culturels et une bonne connaissance des équipes qui les animent. Les débats institutionnels et politiques seront aussi alimentés par un regard technique porté par différents acteurs culturels réunis au sein de comités techniques.

Enfin, il paraît fondamental dans un pays qui compte nombre de chômeurs d'intégrer dans notre réflexion globale des partenaires tels que la DDTEFP, le Pôle Emploi et l'AFDAS afin de penser au développement de la formation professionnelle, notamment dans l'articulation entre les métiers artistiques et ceux de la transmission de l'art.

Une politique d'investissement pluriannuelle

L'enseignement artistique nécessite l'achat de matériel spécifique comme les instruments de musique par exemple. Une politique d'investissement pluriannuelle sera mise en place. Le matériel acheté fera l'objet d'un inventaire précis et pourra servir lors de la mise en place d'ateliers de pratique artistique pour être réinjecté ensuite dans les établissements d'enseignement.

Un repérage et une expertise des locaux

L'enseignement artistique à la portée de tous, c'est aussi, compte tenu de l'étendue du territoire, un enseignement de proximité. Ainsi, le travail de repérage et d'expertise des locaux existants, sous utilisés voire inutilisés (du TCO et des communes) se poursuivra. Les locaux repérés pourront être mis à disposition pour les ateliers de pratique artistique et/ou pour la création d'une antenne d'enseignement. Ils feront, lorsque cela est nécessaire, l'objet d'une réhabilitation ou d'un réaménagement par le TCO.

B. Projets artistiques et culturels

Favoriser l'accès à la culture c'est aussi travailler sur le lien entre l'acte artistique et le public. En ce sens, le TCO souhaite continuer à soutenir une diffusion professionnelle qui irrigue le territoire et mener à bien un travail de sensibilisation et de formation des publics. Pour ce faire, il tissera un partenariat avec les structures culturelles de diffusion et les équipes de création qui peuvent répondre à cette exigence. Il pourra aussi asseoir une politique de création et de diffusion propre en créant quelques événements artistiques qui, de par leur originalité, contribueront à la construction d'une connaissance et d'une identité territoriales.

La notion de partenariat doit être renforcée. Elle permet de donner des clefs de compréhension des différentes parties en place et d'optimiser les dispositifs. Elle permet de conjuguer intelligemment action culturelle et service public. Les dispositifs d'accompagnement peuvent être multiples. Des grilles d'évaluation peuvent être créées, un accompagnement administratif des associations peut être mené. Cela est utile pour, d'une part, garantir les financements octroyés et, d'autre part, consolider et professionnaliser le tissu associatif.

La connaissance, l'accompagnement, la structuration du réseau d'acteurs sont à la fois un enrichissement pour la collectivité mais aussi une possibilité, pour les équipes artistiques, de développer leurs projets au sein du territoire.

C. L'art est aussi un outil

De manière connexe et en travaillant la transversalité, il faut aussi penser que l'art est un bon support de communication. L'installation d'une politique culturelle peut ainsi contribuer à la construction d'une image « TCOCULTURE ».

D'autre part, l'art peut être un outil d'éducation formidable et adapté en ce sens qu'il peut servir de support à des messages liés à l'environnement, au développement durable et à la collecte des déchets.... Des productions artistiques peuvent également être mises en œuvre à des fins touristiques et d'insertion. En outre, l'impact économique des événements culturels n'est pas à négliger.

Enfin, toute politique de développement ne peut faire l'impasse d'une approche culturelle puisque c'est à travers celle-ci que chaque citoyen peut appréhender voire s'appropriier le projet collectif.

III.SPORT

A. Les manifestations sportives

Le TCO s'est doté d'une compétence lui permettant d'organiser ou de financer **des événements sportifs présentant un intérêt pour l'Agglomération** en termes d'identité, de partage de savoirs faire, de création collective (nouvelles manifestations sportives, se déroulant sur plusieurs communes, en priorité dans le domaine des sports de pleine nature) Un certain nombre d'événements reviennent depuis plusieurs années. L'enjeu pour 2010, au delà du financement, est d'accompagner les associations porteuses de ces projets, afin de consolider les manifestations, de sécuriser les montages administratifs et financiers. Une meilleure définition des objectifs de la collectivité pourra être recherchée.

B. Les loisirs sportifs de nature

L'élaboration **d'un programme d'actions en matière de loisirs sportifs de nature** (VTT, escalade, canyoning, surf, randonnée) reste à finaliser pour asseoir la compétence du TCO en la matière. Un diagnostic de terrain concernant les sites existants, leurs manques, ainsi que les attentes des pratiquants est en cours de réalisation en interne par les services, en concertation avec les communes. Un partenariat est ébauché avec l'IRT et la Maison de la Montagne. Il y aura lieu en 2010 de préciser le cadre et les actions relevant du TCO en articulation avec celles des autres collectivités concernées (Département, communes) pour répondre aux objectifs affichés par l'agglomération : préservation, confortement et/ou réhabilitation des sites existants, création de nouveaux espaces, mise en œuvre d'une politique d'acquisition et/ou d'aménagement de réserves foncières.

Le TCO a défini d'intérêt communautaire la création d'un **Centre sportif et touristique autour des activités de pleine nature et des activités aquatiques**, à Dos d'Ane, sur le territoire de la Possession. Des aménagements connexes à cet équipement seront étudiés pour la pratique des sports de pleine nature (**boucle de randonnée pédestre / aire de loisirs sportifs**). Les études et l'action foncière correspondantes seront lancées.

**TCO - BUDGET PRIMITIF 2010
POLE TERRITORIAL**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Planification	100 000	60 000
Politique foncière et urbanisme opérationnel	600 000	20 000
Espaces naturels, paysages et développement du littoral	50 000	80 000
Développement des hauts		25 000
Régime d'aide et fonds de concours	3 970 000	50 000
Aménagement numérique du territoire	200 000	8 500
SOUS TOTAL AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT	4 920 000	243 500
Projet d'agglomération	80 000	
Cœur d'agglomération	425 000	
Cellule Adoc	125 000	55 000
SOUS TOTAL MISSION PROSPECTIVE	630 000	55 000
Aménagement, densification et réhabilitation de ZAE (participation TCO et/ou maîtrise foncière)	2 690 000	
Sentier Littoral de la Côte Ouest	15 000	
Mise en valeur touristique des hauts		30 000
Animation économique et touristique	50 000	100 000
Etude schéma commercial	60 000	
Subvention économique et touristique/partenariat		320 000
Provision Etudes "grands projets"	70 000	
SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	2 885 000	450 000
PLIE		1 186 200
Contrat Urbain de Cohésion Sociale		500 000
Cyber bases	35 000	75 000
Culture	500 000	1 000 000
Sport	128 000	55 000
SOUS TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE/CULTURE/ SPORT	663 000	2 816 200
TOTAL DU POLE TERRITORIAL	9 098 000	3 564 700

PARTIE III- LA PROGRAMMATION DU POLE RESSOURCES

Ce pôle rassemble les directions financière, informatique et ressources humaines.

A. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

➔ De la qualité de nos recrutements et de nos compétences internes dépend bien souvent la réussite des projets envisagés par notre établissement.

- Le renforcement de la direction des ressources humaines sur ces aspects depuis la mi-2009 devra permettre de renforcer pleinement l'accompagnement des directions tant en matière de recrutements, de formation et d'évaluation du personnel.

- Ce renforcement s'exercera par ailleurs dans un cadre de fonctionnement réactualisé qui deviendra réellement opérationnel en 2010.

1) Accompagnement des directions

- Fort du recrutement d'un chargé de mission emploi-compétences-formation, un effort particulier sera apporté à l'accompagnement des directions en matière de gestion de leurs ressources humaines.

- Cet accompagnement concernera particulièrement la formation (élaboration du plan de formation), l'évaluation du personnel (accompagnement de l'encadrement) et les recrutements.

- Ces derniers devront permettre notamment de soutenir les grands projets du TCO (PPI, Eco Cité) et les projets de réorganisation interne (schéma directeur informatique, système d'information décisionnel, ré internalisation de la gestion du n° vert).

- La pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement devrait aboutir en 2010 avec l'externalisation des services de collecte des corbeilles à papier et de la plate forme de broyage).

2) Mise en application des « chantiers » RH

- De nombreux « chantiers » relevant des ressources humaines ont été lancés au cours de l'année 2009 pour répondre tant aux besoins de fonctionnement de l'établissement, qu'aux attentes des agents et aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

En effet, l'évolution des services de la Communauté (structuration des services autour de plusieurs strates hiérarchiques, évolution des effectifs, apparition de nouveaux métiers) a rendu aujourd'hui nécessaire de refondre un certain nombre de dispositifs.

- Les axes de réflexion ont concerné ici en profondeur le régime indemnitaire, la gestion du parc auto et l'élaboration des règlements : intérieurs, de formation et de l'utilisation des téléphones portables.

Ces dossiers qui doivent aboutir d'ici la fin novembre seront donc mis en œuvre tout au long de l'année 2010.

- A ce titre, les mesures en termes d'action sociale rendues obligatoires par la loi du 2 février 2007 devront être arrêtées. Elles pourraient concerner par exemple la prise en charge d'une partie des cotisations des mutuelles. Un décret d'application est encore attendu sur ce sujet.

3) Label Marianne

Labellisé «Marianne» depuis octobre 2007 et ayant subi avec succès l'audit intermédiaire de contrôle en avril dernier, le TCO devra solliciter une nouvelle labellisation à la fin de l'année 2010 pour une période trois ans supplémentaires.

- Cette année sera donc l'occasion de faire un point sur la démarche qualité du TCO engagée depuis 2003 et de préparer l'établissement à cette nouvelle étape qui fera l'objet d'un contrôle de l'AFNOR.

4) Poursuite de la modernisation

Une poursuite de la modernisation des services des ressources humaines est également souhaitée.

- A titre d'exemple, le passage en version « full web » (tout internet) du logiciel de ressources humaines est envisagé. Ceci permettra notamment d'optimiser le temps de travail du secrétariat tout en décentralisant l'accès à l'information au niveau des services. Un effort particulier sera fait également pour la gestion informatisée des stocks des fournitures courantes ainsi que pour la gestion du parc auto.

2007	2008	2009*	projection 2010	variation 2010/2009
6 347 374	6 098 470	7 000 000	8 250 000	+18%

-4% +15%

* La masse salariale de novembre 2009 ramenée sur 12 mois correspond à 7,2 M € en année pleine

B. LA DIRECTION INFORMATIQUE

- Les orientations informatiques pour l'année 2010 seront marquées essentiellement par la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique actuellement en cours d'élaboration. La fin de l'étude étant prévue pour début 2010, la planification de ces actions, sera présentée aux services en début d'année 2010.

- Nous pouvons rappeler, que le schéma directeur informatique qui couvrira la période 2009-2013, permettra au TCO de réaliser une mise à plat de son système de gestion de l'information, de dresser un état des forces et faiblesses de l'organisation actuelle et par la suite d'engager une démarche constructive et évolutive pour la réalisation de nouveaux projets techniques et fonctionnels d'envergures.

1/ Investissement

● **D'une manière globale les investissements retenus pour les projets et l'exploitation des services internes du TCO représenteront une enveloppe estimative de 200 000 €.** Cette dernière devra être réajustée au moment de la validation du schéma directeur :

- Exploitation au niveau du TCO,
- Acquisition de divers progiciels Il s'agit ici de faire l'acquisition de divers outils (développement Web, communication, supervision des serveurs, virtualisation...) pour les besoins des services,
- Lancement d'une consultation sous la forme d'un marché à bon de commande pour l'acquisition de divers matériels informatiques pour les futurs recrutements et renouvellement du parc informatique,
- Renforcement des espaces de stockage de données du TCO,
- Acquisition de divers périphériques d'impression et de numérisation pour les besoins des services, notamment pour la reprographie,
- Câblage informatique et téléphonique pour divers besoins internes (nouveaux recrutements, réorganisation de bureaux...),
- Mise en place d'un réseau wi-fi sécurisé pour l'équipement des différents étages du siège TCO.

2007	2008	2009*	projection 2010
174 683	190 647	240 908	200 000
	9%	26%	

* Les 240 k € comprennent le marché relatif au schéma directeur informatique (75 K €)

2/ Fonctionnement

Les montants des marchés lancés en 2009 seront reconduits en 2010 (hors téléphonie fixe et mobile). Montant prévisionnel : 150 000 € (2009 : 160 900 €).

C. LE SERVICE COMMUNICATION (relevant de la Direction Générale des Services)

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre en 2010 des actions de communication et de promotion de ses réalisations, ses projets et ses compétences.

Ces opérations dépendront des résultats d'une enquête qualitative et quantitative sur la communication du TCO, lancée fin 2009. Elles répondront aux attentes des différents publics cibles interrogés : habitants, partenaires, scolaires, élus et agents communaux et communautaires...

Cette enquête nous permettra de mener une réflexion sur le positionnement du TCO, ses objectifs, ses messages, ses cibles prioritaires et les moyens à mettre en œuvre, en matière de communication, afin notamment de maîtriser son image.

A partir de ces résultats et de ces attentes, il s'agira de créer une véritable stratégie de communication pour le TCO.

I Réalisation d'une enquête sur la communication :

Cette enquête nous permettra d'avoir un diagnostic précis de la communication menée par le TCO jusqu'à ce jour.

Il s'agira ensuite de créer une véritable stratégie de communication en se basant sur les résultats de l'enquête et des problématiques qui en sont ressorties.

Le diagnostic sera réalisé sur la base d'une étude de tous types de documents, écrits ou audiovisuels, sur des enquêtes, entretiens ou audits qualitatifs menés sous forme d'interviews guidées auprès des différentes cibles : personnel de la collectivité, citoyens, partenaires, prestataires de services, journalistes, élus...

II Définition d'une stratégie de communication :

Les résultats de cette enquête vont permettre de faire ressortir une ou des problématiques sur lesquelles nous nous appuyerons pour créer notre stratégie de communication.

La stratégie de communication permettra d'avoir une vision claire et précise des objectifs que l'on souhaite atteindre en matière de communication : objectifs comportemental (influencer), informatif, promotionnel (valoriser, faire connaître). Elle permet d'obtenir une image institutionnelle structurée en inscrivant les actions de communication dans le temps et dans un schéma directeur stratégique. Cela leur donne du sens et de la cohérence.

III Définition des actions de communication :

En se basant sur la stratégie de communication préalablement définie, nous pourrions choisir quels supports et actions de communication et d'information créer en fonction des objectifs à atteindre. Quels sont les messages que l'on souhaite faire passer ? Quelle image veut-on donner ? Quelle dynamique désire-t-on afficher ?...

IV Renforcement des effectifs du service communication :

Le service communication du TCO est aujourd'hui composé de trois personnes à temps plein :

- 1 responsable a pour missions principales de gérer le service (personnel, budget, marchés), de conseiller les services, d'assurer les relations presse et publiques et de réaliser les supports et actions de communication du TCO (maquettes, plans de communication, dossiers de presse, communiqués, discours, affiches, dépliants, ...)
- 1 adjoint technique a pour missions principales de gérer le studio bus (recevoir et conseiller les professeurs, les élèves) et de réaliser des reportages photographiques et vidéo et des spots pour les besoins des services ...
- 1 assistante qui a pour missions essentielles d'assurer la partie administrative du service (courrier, accueil téléphonique, ...), de suivre et coordonner les animations scolaires et publiques (visites des sites, recevoir et conseiller les professeurs, les élèves et autres personnes ayant besoin d'informations ou de documents) ...

Afin de pouvoir répondre aux besoins croissants des services, il semble aujourd'hui nécessaire de renforcer le service par l'embauche de personnes spécialisées : un maquettiste/infographiste, un webmaster.

L'opportunité de ces embauches sera ou non confirmée par les résultats de l'enquête sur la communication.

V Réalisation des actions de communication et d'information :

Différents supports et actions seront réalisés tout au long de l'année pour promouvoir ce que fait la communauté d'agglomération, et en tenant compte des résultats de l'enquête qualitative sur la communication (réalisation des journaux du TCO, site Internet, documents et plaquettes d'information, adhésifs, expositions thématiques, campagnes médiatiques, participations aux évènementiels, ...).

2007	2008	2009	projection 2010	variation
390 408	295 269	360 000	370 000	+3%

-24% 22%